



Internationale Kommission zum Schutz des Rheins
Commission Internationale pour la Protection du Rhin
Internationale Commissie ter Bescherming van de Rijn

Rapport d'activité 2001/2002

Editeur: CIPR
Postfach 20 02 53
D- 56002 Koblenz
Tel: +49(0)261 12495
Fax: +49(0)261 36572
E-mail: sekretariat@iksr.de
Internet: <http://www.iksr.org>

Table des matières

	Page
Préface	2
1. Evolutions et résultats	3
1.1 Rhin 2020	3
1.2 Directive cadre européenne sur la politique de l'eau	3
1.3 Inondations	4
1.4 Qualité des eau et émissions	5
1.5 Ecologie	6
1.6 Relations publiques	7
1.7 Contacts avec les observateurs et d'autres organisations investies dans la politique fluviale	7
2. Annexes et données de base	8
2.1 Organigramme	9
2.2 Composition de la Commission au 31.12.2001	10
2.3 Composition de la Commission au 31.12.2002	13
2.4 Secrétariat	16
2.5 Réunions de la Commission et de ses organes en 2001	17
2.6 Réunions de la Commission et de ses organes en 2002	20
2.7 Liste des observateurs	23
2.8 Comptes annuels 2000	26
2.9 Comptes annuels 2001	27
2.10 Liste des publications à partir de 1990	28
2.11 Accidents et pannes déclarés en 2001	39
2.12 Accidents et pannes déclarés en 2002	42
2.13 Communiqué de la Conférence ministérielle sur le Rhin du 29 janvier 2001	44

Préface

Les années 2001 et 2002 ont été décisives pour la Commission Internationale pour la Protection du Rhin. Des évolutions positives sont à signaler dans les domaines de la qualité des eaux, de l'écologie, de la protection contre les inondations et de la prévention des crues. Ces progrès soulignent l'importance de la coopération internationale, un des fondements de la Convention pour la Protection du Rhin.

La 13^{ème} Conférence ministérielle sur le Rhin, qui s'est tenue à Strasbourg le 29 janvier 2001, a été une date marquante dans le cadre de cette coopération. A l'invitation de Madame Dominique Voynet, ministre française de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, les ministres compétents en matière de protection des eaux de l'Allemagne, de l'Autriche, du Liechtenstein, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Région Wallonne et de la Suisse, ainsi que le représentant de la Direction Générale 'Environnement' de la Commission européenne, se sont retrouvés à Strasbourg et ont décidé de coordonner leurs activités de mise en œuvre de la directive cadre 'Eau' (2000/60/CE) dans le bassin du Rhin. La Suisse a déclaré qu'elle soutiendrait les efforts des Etats membres de l'UE dans les limites définies par sa législation de protection des eaux.

En adoptant un programme ambitieux intitulé « Rhin 2020 », les ministres et le représentant de la Direction Générale 'Environnement' de la Commission européenne ont par ailleurs émis un signal fort pour la promotion du développement durable du Rhin jusqu'en 2020. En accomplissant ce programme, les Etats riverains entendent améliorer plus encore l'écosystème rhénan et optimiser leur politique de prévention de crues, de lutte contre les inondations et de protection des eaux souterraines.

On constate entre-temps avec satisfaction un rétablissement marquant des biocénoses du Rhin. Grâce aux efforts intenses des Etats riverains du Rhin, la qualité des eaux s'est sensiblement améliorée, ce qui a également des répercussions très positives sur les organismes aquatiques. Il reste encore cependant beaucoup à faire dans le volet écologique. La migration piscicole est trop souvent interrompue vers l'amont comme vers l'aval. Les barrages du Rhin supérieur font toujours obstacle aux poissons dans leur flux migratoire jusqu'à Bâle.

La crue catastrophique de l'Elbe en août 2002 a rappelé aux membres de la CIPR combien il était important de mettre résolument en œuvre le Plan d'action contre les inondations du Rhin adopté en 1998.

Au cours des deux années couvertes par le rapport, les travaux se sont poursuivis pour mettre en place les conditions requises à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2003, de la nouvelle Convention pour la protection du Rhin.

Je suis convaincu que les Parties contractantes de la CIPR sauront s'attaquer avec la même intensité aux nouvelles tâches définies dans les domaines de la protection des eaux et de la prévention des crues sur le Rhin et qu'elles continueront sans relâche à œuvrer en commun pour que le Rhin soit chaque jour plus vivant.

Mathias Krafft

Président de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin

1. Evolutions et résultats

1.1 Rhin 2020

Sur le Rhin, comme sur tous les autres fleuves transfrontaliers, une politique de gestion des eaux ne peut vraiment être efficace que si les Etats qui se partagent son bassin coopèrent et prennent des engagements communs. C'est dans cet esprit que Madame Dominique Voynet, ministre française de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a convié les ministres compétents en matière de protection des eaux de l'Allemagne, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse, ainsi que le représentant de la Direction Générale 'Environnement' de la Commission européenne, à se rendre à Strasbourg le 29 janvier 2001 pour y adopter le « Programme pour le développement durable du Rhin – Rhin 2020 ».

Les ministres ont souligné que la qualité des eaux s'était considérablement améliorée grâce aux mesures appliquées dans le cadre du Programme d'Action Rhin. Ils ont également salué le succès des efforts investis dans la restauration écologique du Rhin. Il reste encore cependant de grands défis à relever, comme par exemple ceux de réduire les apports diffus de substances, de protéger les eaux souterraines, de mettre en place un réseau de biotopes le long du Rhin depuis le lac de Constance jusqu'à la mer du Nord ou encore de relier les mesures écologiques et celles visant à prévenir les crues.

Le programme „Rhin 2020“ entend poursuivre les actions fructueuses du Programme d'Action Rhin. Il se donne pour priorités d'améliorer l'écosystème du Rhin, de renforcer la prévention des crues et la protection contre les inondations et de mieux protéger les eaux souterraines. La surveillance régulière de l'état du Rhin et une qualité des eaux encore meilleure restent également indispensables à l'avenir. Le programme s'inscrit dans une approche intégrée. Il place sur un même pied d'égalité les volets susmentionnés en les considérant dans leur globalité selon les principes d'un développement durable. Il définit une méthode et des propositions de mesures pour atteindre à l'horizon 2020 les objectifs de protection fixés pour le Rhin dans les différents champs d'action. Il englobe également des outils d'application et des activités de relations publiques, met l'accent sur l'importance du suivi des résultats et soumet une estimation des coûts de la première étape de travail (jusqu'en 2005).

„Rhin 2020“ est le fruit d'un dialogue ouvert entre les Etats riverains du Rhin auquel ont été associés à plusieurs reprises des groupes représentant des intérêts les plus divers. La large adhésion qu'il a ainsi obtenue favorisera sans aucun doute sa mise en œuvre.

1.2. Directive cadre européenne sur la politique de l'eau

La directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau est entrée en vigueur le 22 décembre 2000, jour de sa publication au Journal officiel des Communautés européennes.

Parallèlement à la Conférence ministérielle de la CIPR citée plus haut, les ministres compétents en matière de protection des eaux de l'Allemagne, de l'Autriche, du Liechtenstein, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Région Wallonne et de la Suisse, ainsi que le représentant de la Direction Générale 'Environnement' de la Commission européenne ont décidé à Strasbourg de coordonner leurs activités de mise en œuvre de la directive cadre 'Eau' (2000/60/CE) dans le bassin du Rhin. Cette directive se donne pour objectif de mettre en place une gestion coordonnée des eaux pour tous les bassins européens, de renforcer la qualité des eaux et d'associer plus fortement le public à la

politique de l'eau dans son ensemble. L'entrée en vigueur de la directive cadre 'Eau' a eu pour effet de relier plus étroitement, d'intensifier et d'étendre à 9 Etats au total dans le bassin international du Rhin les activités de coopération de la CIPR. La Suisse soutient les efforts des Etats de l'UE dans le cadre de sa législation de protection des eaux.

Les ministres estiment que la mise en oeuvre de la directive cadre 'Eau' favorisera également la réalisation du programme « Rhin 2020 » dans des domaines essentiels. Pour autant que le champ d'application du programme « Rhin 2020 » et celui de la DCE concordent, les mesures proposées profiteront à l'un comme à l'autre programme. Dans le cadre de la Conférence ministérielle, le comité de coordination Rhin a été mis en place. Il a pour responsabilité de coordonner les travaux au niveau du district hydrographique dans son ensemble et de veiller à la mise en oeuvre cohérente de la directive cadre 'Eau'. Ce Comité de coordination a été chargé de déterminer les moyens et les mesures organisationnelles requis pour les activités de coordination en tenant compte de la situation particulière de la Suisse qui n'est pas Etat membre de l'UE.

La politique suisse de l'eau est comparable à celle de l'UE. Les Etats membres de l'UE se félicitent donc que la Suisse se déclare disposée à soutenir les Etats membres de l'UE dans l'exécution de leurs tâches propres de mise en oeuvre de la DCE.

1.3 Inondations

Le Plan d'action contre les inondations adopté en Conférence ministérielle le 22 janvier 1998 à Rotterdam a été intégré dans le programme « Rhin 2020 ». Ce Plan d'action présente les mesures d'abaissement des pointes de crue jusqu'à 70 cm d'ici 2020 et de réduction des risques de dommages de 25 % d'ici 2020, les impacts attendus de ces mesures sur la prévention des crues et une estimation des moyens financiers à mettre en oeuvre.

Un bilan intermédiaire 2000 du Plan d'action contre les inondations a été présenté dans le cadre de la Conférence ministérielle de 2001. Il montre que les objectifs visés pour 2000 ont été atteints pour la plupart. Depuis 1995, on a ainsi créé des espaces de rétention des crues correspondant à un volume de plus de dix millions de m³ au total et un volume supplémentaire de 36 millions de m³ devrait être disponible en 2001. Dans tous les Etats riverains du Rhin, des dispositions en matière de législation et de planification ont été prises pour préserver en grande partie les surfaces inondables. On a également réussi à prolonger les temps de prévision de 50% jusqu'à fin 2000. En outre, de gros efforts ont été investis pour mieux sensibiliser les populations à la problématique des crues. Le bilan intermédiaire est donc positif, autant au niveau de la mise en oeuvre du Plan d'action contre les inondations dans les Etats que dans le cadre des travaux réalisés par la Commission pour la Protection du Rhin, avec le développement et l'ajustement de la politique des eaux en commun, des recommandations à l'adresse des Etats membres et un échange d'informations sur l'état de mise en oeuvre.

Par ailleurs, il a été donné une forte impulsion aux activités de relations publiques dans le domaine des crues. On peut citer dans ce contexte l'atlas sur l'aléa d'inondation et les dommages potentiels en cas de crues extrêmes du Rhin publié début 2001, la brochure en couleurs intitulée « Prévention du risque de dommages liés aux inondations : mesures générales et leur efficacité » et enfin cinq ateliers sur la mise en place d'un réseau d'information international sur les questions en relation avec les crues.

L'objectif de l'atlas, qui a été publié en 2001 en version imprimée, gravé sur cédérom et également placé sur internet, est de faire prendre conscience aux populations concernées le long du Rhin et dans sa vallée de l'aléa d'inondation et du risque en présence, également derrière les digues. L'atlas est partie intégrante du Plan d'Action contre les inondations et complète l'atlas du Rhin publié en 1998. Il a été financé à partir de fonds

des Etats membres de la CIPR et du programme IRMA (activités INTERREG sur le Rhin et la Meuse).

L'atlas du Rhin montre les surfaces potentiellement exposées aux inondations et les dommages que ces inondations sont susceptibles d'occasionner. Il constitue de ce fait une base de données et de mesures pour les premier et troisième objectifs opérationnels du Plan d'action contre les inondations actuellement mis en œuvre. L'atlas invite les Etats à appliquer des mesures complémentaires devant contribuer à abaisser le risque résiduel. Les cartes générales de l'aléa d'inondation font ressortir les zones potentiellement touchées par des crues d'une récurrence statistique de 10 ans, de 100 ans, et par une crue extrême. Les cartes générales des risques de dommages indiquent l'ordre de grandeur des personnes touchées et la somme éventuelle des dommages occasionnés par une crue extrême.

Pour mieux sensibiliser les riverains au risque d'inondation, on met en place depuis l'an 2000 un réseau intercommunal sur le Rhin depuis le lac de Constance jusqu'à l'embouchure du fleuve en mer du Nord. En étroite coopération avec la « Hochwassernotgemeinschaft Rhin », la Commission Internationale pour la Protection du Rhin a organisé le 3^{ème} colloque international sur le Rhin à Coblenz ainsi qu'une série d'« ateliers » à Karlsruhe, Coblenz, Speyer, Nimègue et Bâle pour poser les fondements de ce « réseau intercommunal d'information ». Il mérite ici d'être mentionné que cette initiative a fait naître au niveau régional de nombreuses autres actions de sensibilisation. L'étude d'efficacité publiée en 2001 sous le titre « Prévention du risque de dommages liés aux inondations : mesures générales et leur efficacité » se donne également pour but de sensibiliser les populations aux risques de dommages. Elle met en avant les mesures qu'il est possible de prendre pour abaisser le risque de dommages dans différentes situations d'inondation.

1.4 Qualité des eaux et émissions

La qualité des eaux du Rhin s'est sensiblement améliorée avec la mise en œuvre du Programme d'Action Rhin. En se rendant sur le site internet de la CIPR, les personnes intéressées peuvent avoir un aperçu de l'évolution des données de qualité des eaux du Rhin depuis le lancement des programmes de surveillance des eaux en 1954. Grâce aux outils proposés par l'environnement informatique, on peut facilement et en quelques étapes sélectionner et se faire représenter les données sous forme de tableau ou de graphique. Si l'on souhaite effectuer des analyses plus approfondies ou des évaluations graphiques plus complexes, il est également possible de télécharger sans difficulté les données contenues dans la banque de données et de les lire dans d'autres programmes usuels.

Les données confirment la tendance positive constatée en matière de qualité des eaux. En comparant les données de deux années de fort débit, 1995 et 2000, on relève que les flux de tous les métaux lourds transportés ont nettement baissé à hauteur de Bimmen/Lobith. Pour le paramètre global AOX, on note une baisse de près de 50% par rapport à 1990. Les paramètres ammonium et phosphore total sont également en net recul par rapport à 1990 et 1995.

Les résultats sont aussi positifs dans le domaine de la contamination des poissons du Rhin que dans celui de la qualité des eaux. Les analyses ont porté sur une trentaine de polluants dans les anguilles et les gardons. L'évaluation des données fait apparaître que les contaminations par les polychloro-biphényles (PCB) et l'hexachlorobenzène (HCB) restent critiques en termes de législation alimentaire dans quelques échantillons instantanés alors que la contamination due aux autres polluants analysés n'a plus qu'une importance mineure en comparaison. Les deux exceptions mentionnées sont à mettre sur le compte de pollutions historiques.

La qualité des eaux s'est améliorée, mais il est impossible d'exclure totalement les accidents. Le Plan d'avertissement et d'alerte revêt donc une très grande importance et doit régulièrement être ajusté aux connaissances les plus récentes. Un exercice d'alerte réalisé en 2001 a à nouveau montré que les expériences et la formation du personnel de même que l'équipement mis à disposition devaient être améliorés. Les modifications apportées au système d'avertissement ont été testées lors d'un nouvel exercice d'alerte réalisé fin 2002.

Par ailleurs, une nouvelle version conviviale du modèle d'alerte Rhin a été mise au point, testée et complétée lors d'un atelier. Le modèle optimisé a été mis gratuitement à la disposition des utilisateurs du modèle d'alerte Rhin.

1.5 Ecologie

L'évolution de l'écosystème reflète l'amélioration de la qualité des eaux. Les résultats des inventaires de la faune piscicole, des macroinvertébrés et du plancton, présentés en Assemblée plénière 2002, font état d'un rétablissement remarquable des biocénoses dans le Rhin. Quelques exemples suffiront à illustrer cette évolution. L'inventaire de la faune piscicole fait état de 63 espèces piscicoles (pour 45 en 1995) détectées dans le Rhin. La faune piscicole autrefois présente dans le Rhin est presque à nouveau complète. Plus de trois cents espèces de macroinvertébrés, c'est-à-dire de larves d'insectes, de mollusques, de bivalves, etc., ont été comptées au total dans le Rhin (par rapport à plus de deux cents espèces en 1995). Les rapports sur l'évolution de la faune piscicole, des macroinvertébrés et du plancton ont été approuvés par l'Assemblée plénière 2002 et publiés sur Internet.

Pourtant, l'écosystème du Rhin n'est pas encore satisfaisant à tous les égards. Les déficits observés dans le milieu physique sont imputables aux interventions réalisées pour la navigation, la production hydroélectrique et la protection contre les inondations. Un des principaux objectifs du programme Rhin 2020 est donc de mettre en place un réseau de biotopes et, par là même, de rétablir la continuité écologique, de préserver et d'étendre les zones alluviales et de combiner les mesures de restauration écologique et de prévention des crues.

Dans ce domaine, l'étude de faisabilité sur le rétablissement de la continuité écologique du Rhin supérieur joue un grand rôle. Elle a été mandatée en 2002. Le rapport intermédiaire sur la 1^{ère} phase de cette étude sera élaboré d'ici 2003. L'étude, quant à elle, prendra fin en 2004.

La CIPR s'intéresse particulièrement à la réintroduction de poissons migrateurs jadis présents dans le Rhin et parmi lesquels on compte également le saumon. Ainsi, la Conférence ministérielle a souligné en 2001 que le programme « Saumon » devait se poursuivre dans le cadre du programme « Rhin 2020 ».

Les résultats de la montaison piscicole au droit de la nouvelle passe à poissons d'Iffezheim sont très encourageants. Les travaux de planification de la passe à poissons de Gamsheim ont démarré, les travaux de construction seront lancés en 2004.

Le milieu physique du Rhin a été recensé en 2000/2001 pour la première fois depuis la sortie du lac de Constance jusqu'à la mer du Nord. Selon l'annexe V de la directive cadre communautaire sur l'eau, le milieu physique est un élément essentiel pour évaluer l'état d'un cours d'eau.

Les résultats des recensements nationaux ont été rassemblés en 2001 et 2002 et reportés sur une carte générale pour le cours principal du Rhin au 1/100.000^{ème}. Cette carte générale contient au total cinq bandes qui permettent d'évaluer séparément le lit mineur, la berge droite et la berge gauche ainsi que le lit majeur sur les rives droite et gauche. La carte générale est accompagnée d'un rapport explicatif. La finalisation de l'ouvrage complet est prévue pour 2003.

1.6 Relations publiques

Il existe en Asie, en Afrique et en Europe un vif intérêt pour les travaux de la CIPR, c'est-à-dire pour les travaux techniques et la forme de coopération internationale. Le secrétariat accueille fréquemment des délégations venues d'Etats candidats à l'adhésion à l'UE, mais aussi d'Etats asiatiques tels que la Corée et le Japon. Lors de ces rencontres, le secrétariat à Coblenz présente aux participants l'organisation de la CIPR et l'évolution de la politique des eaux sur le Rhin.

En 2001 et 2002, période couverte par le présent rapport, la CIPR a édité plusieurs publications. On mentionnera particulièrement la brochure en couleurs intitulée « Rhin 2020 – Programme pour le développement durable du Rhin ». Elle est disponible depuis mai 2001 en français, en allemand, en néerlandais et en anglais. Une autre publication digne d'être mentionnée est l'atlas de l'aléa d'inondation et des dommages potentiels en cas de crues extrêmes sur le Rhin. Par ailleurs, la brochure intitulée « Prévention du risque de dommages liés aux inondations » est parue au cours de l'été 2002 en quatre langues (français, allemand, néerlandais et anglais).[KW1]

1.7 Contacts avec les observateurs et d'autres organisations investies dans la politique fluviale

Les contacts avec les observateurs reconnus par la CIPR sont très importants pour les travaux de la Commission et l'évolution de la politique des eaux. Lors de la Conférence ministérielle tenue le 29 janvier 2001 à Strasbourg, les ministres ont constaté « que l'échange d'informations avec les organisations non gouvernementales était devenu entre-temps un élément important des travaux de la CIPR et se félicitent de cette évolution ».

La CIPR a reconnu quatre nouveaux observateurs au cours de la période couverte par le présent rapport. L'Assemblée plénière 2001 a décidé de reconnaître comme observateurs la République d'Autriche et la Principauté de Liechtenstein. En regard de la mise en oeuvre de la directive cadre sur l'eau, il est extrêmement important de coopérer avec tous les Etats réunis dans le bassin du Rhin.

Lors de l'Assemblée plénière 2001, la CIPR a également octroyé le statut d'observateur à deux autres organisations non gouvernementales (ONG), la fondation néerlandaise « Stichting Reinwater » et le « Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (BUND) ».

Suite aux contacts noués en marge du deuxième Forum Mondial de l'Eau à La Haye, les discussions sur d'éventuels accords de parrainage avec d'autres commissions de bassin, par exemple avec la Commission du Rio de la Plata en Amérique du Sud, se sont poursuivies. Plusieurs commissions de bassin africaines ont également fait part de leur intérêt pour un accord de parrainage avec la CIPR.

1.6 Relations publiques

Il existe en Asie, en Afrique et en Europe un vif intérêt pour les travaux de la CIPR, c'est-à-dire pour les travaux techniques et la forme de coopération internationale. Le secrétariat accueille fréquemment des délégations venues d'Etats candidats à l'adhésion à l'UE, mais aussi d'Etats asiatiques tels que la Corée et le Japon. Lors de ces rencontres, le secrétariat à Coblenz présente aux participants l'organisation de la CIPR et l'évolution de la politique des eaux sur le Rhin.

En 2001 et 2002, période couverte par le présent rapport, la CIPR a édité plusieurs publications. On mentionnera particulièrement la brochure en couleurs intitulée « Rhin 2020 – Programme pour le développement durable du Rhin ». Elle est disponible depuis mai 2001 en français, en allemand, en néerlandais et en anglais. Une autre publication digne d'être mentionnée est l'atlas de l'aléa d'inondation et des dommages potentiels en cas de crues extrêmes sur le Rhin. Par ailleurs, la brochure intitulée « Prévention du risque de dommages liés aux inondations » est parue au cours de l'été 2002 en quatre langues (français, allemand, néerlandais et anglais).

1.7 Contacts avec les observateurs et d'autres organisations investies dans la politique fluviale

Les contacts avec les observateurs reconnus par la CIPR sont très importants pour les travaux de la Commission et l'évolution de la politique des eaux. Lors de la Conférence ministérielle tenue le 29 janvier 2001 à Strasbourg, les ministres ont constaté « que l'échange d'informations avec les organisations non gouvernementales était devenu entre-temps un élément important des travaux de la CIPR et se félicitent de cette évolution ».

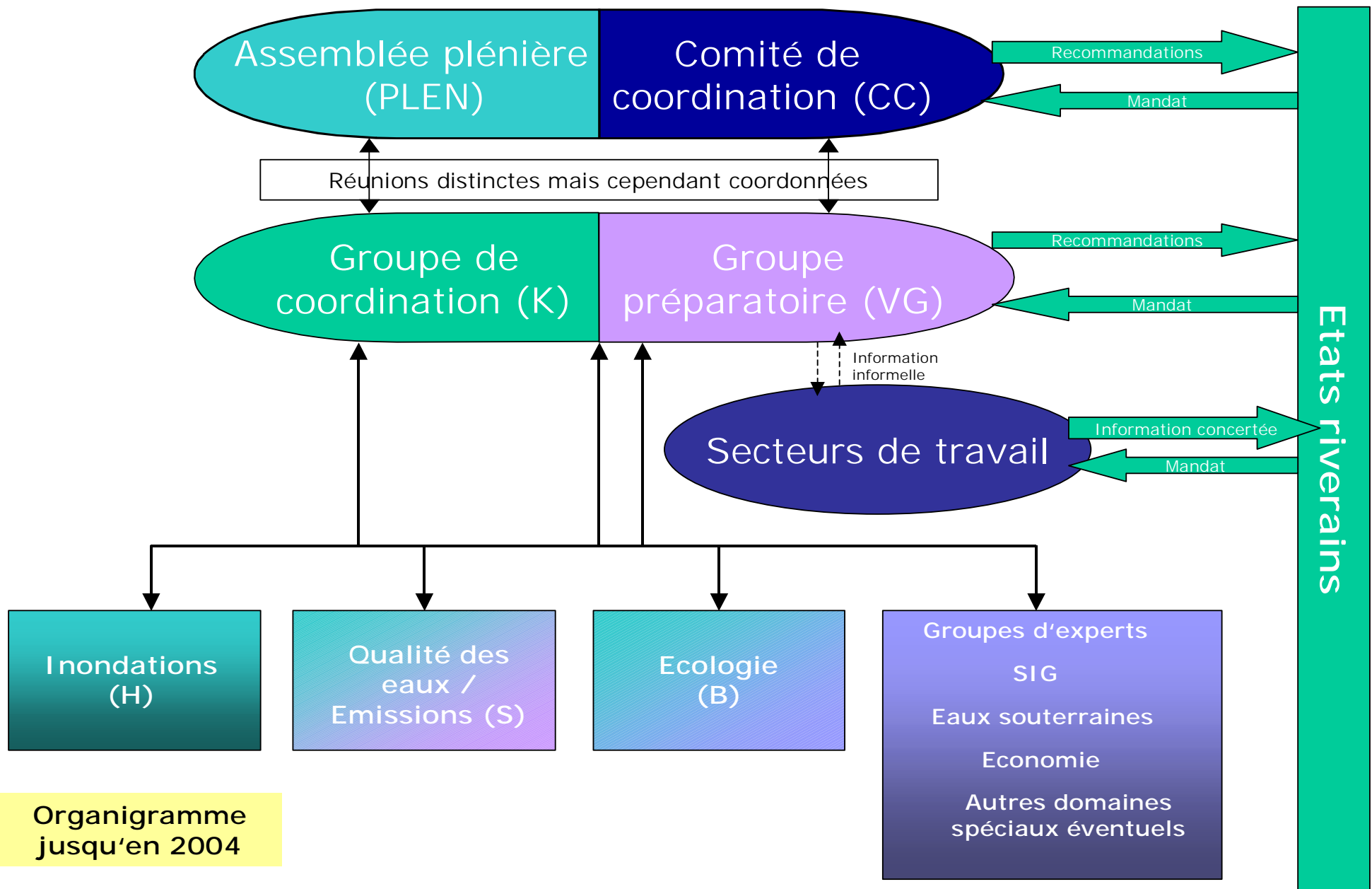
La CIPR a reconnu quatre nouveaux observateurs au cours de la période couverte par le présent rapport. L'Assemblée plénière 2001 a décidé de reconnaître comme observateurs la République d'Autriche et la Principauté de Liechtenstein. En regard de la mise en oeuvre de la directive cadre sur l'eau, il est extrêmement important de coopérer avec tous les Etats réunis dans le bassin du Rhin.

Lors de l'Assemblée plénière 2001, la CIPR a également octroyé le statut d'observateur à deux autres organisations non gouvernementales (ONG), la fondation néerlandaise « Stichting Reinwater » et le « Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (BUND) ».

Suite aux contacts noués en marge du deuxième Forum Mondial de l'Eau à La Haye, les discussions sur d'éventuels accords de parrainage avec d'autres commissions de bassin, par exemple avec la Commission du Rio de la Plata en Amérique du Sud, se sont poursuivies. Plusieurs commissions de bassin africaines ont également fait part de leur intérêt pour un accord de parrainage avec la CIPR.

2. Annexes, données de base

2.1 Organigramme



2.2 Zusammensetzung der Kommission am 31.12.2001/ Composition de la Commission au 31.12.2001

PRÄSIDENT / PRESIDENT:

A.P.R. JACOBOVITS DE SZEGED

DEUTSCHLAND / ALLEMAGNE

Dr.-Ing. E.h. D. RUCHAY *

Ministerialdirektor, Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit, Bonn

H. BERG

Regierungsdirektorin, Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit, Bonn

Dr. H. FRIEDRICH

Ministerialdirigent, Ministerium für Umwelt und Naturschutz, Landwirtschaft und Verbraucherschutz des Landes Nordrhein-Westfalen, Düsseldorf

Dr. F. HOLZWARTH

Ministerialdirigent, Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit, Bonn

H. MENZEL

Bundesministerium für Verkehr, Bau- und Wohnungswesen, Bonn

Dr. MANN

Votr. Legationsrat I. Klasse, Auswärtiges Amt, Berlin

T. STRATENWERTH

Ministerialrat, Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit, Bonn

H.B. ELLWART **

Ministerialdirigent, Ministerium für Umwelt und Forsten des Landes Rheinland-Pfalz, Mainz

P. KESSLER **

Hessisches Ministerium für Umwelt, Landwirtschaft und Forsten, Wiesbaden

FRANKREICH / FRANCE

P. ARIOLA *

Ambassadeur, Ministère des Affaires Etrangères, Paris

D. BOULNOIS

Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Moulins-lès-Metz

C. GAUMAND

Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine, Metz

M. JOUVE

Ministère des Affaires Etrangères, Paris

E. LOUVET-HEBERT

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Paris

B. VERLON

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, Strasbourg

A. BAYLE **

Service de la Navigation de Strasbourg, Strasbourg

LUXEMBURG / LUXEMBOURG

P. HANSEN *

Directeur de l'Administration de l'Environnement, Luxembourg-Ville

A. KRIER

Administration des Eaux et Forêts, Luxembourg-Ville

NIEDERLANDE / PAYS-BAS

ir. R.H. DEKKER *

Ministerie van Verkeer en Waterstaat, Den Haag

F. de GEUS-MAKS

Ministerie van Buitenlandse Zaken, Den Haag

M.P.H. DE ROOS **

Ministerie van Volkshuisvesting, Ruimtelijke Ordening en Milieubeheer, Den Haag

S. SCHIKHOF**

Ministerie van Verkeer en Waterstaat, Den Haag

SCHWEIZ / SUISSE

P. MICHEL *

Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft, Bern

M. BEUBLER

Amt für Umwelt und Energie des Kantons Basel-Stadt, Basel

O. BÜHLER

Notar, Direktion für Völkerrecht, Eidg. Departement für Auswärtige Angelegenheiten, Bern

Dipl.-Ing. B. JOST **

Chef der Abteilung Gewässerschutz, Amt für Gewässerschutz und Wasserbau des Kantons Zürich, Zürich

M. SCHMID **

Abteilung Umweltschutz, Baudepartement des Kantons Aargau, Aarau

EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT / COMMUNAUTE EUROPEENNE

H. BLOECH *

Direction Générale de l'Environnement, de la Protection Civile et de la Sécurité Nucléaire, Bruxelles

* Leiter der Delegation/chef de délégation

** Stellvertretender Delegierter/délégué suppléant

2.3 Zusammensetzung der Kommission am 31.12.2002/ Composition de la Commission au 31.12.2002

PRÄSIDENT / PRESIDENT:

Prof. M. KRAFFT

DEUTSCHLAND / ALLEMAGNE

Dr. F. HOLZWARTH *

Ministerialdirigent, Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit, Bonn

H. BERG

Regierungsdirektorin, Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit, Bonn

Dr. H. FRIEDRICH

Ministerialdirigent, Ministerium für Umwelt und Naturschutz, Landwirtschaft und Verbraucherschutz des Landes Nordrhein-Westfalen, Düsseldorf

H. MENZEL

Bundesministerium für Verkehr, Bau- und Wohnungswesen, Bonn

A. SCHLEICH

Auswärtiges Amt, Berlin

T. STRATENWERTH

Ministerialrat, Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit, Bonn

H.B. ELLWART **

Ministerialdirigent, Ministerium für Umwelt und Forsten des Landes Rheinland-Pfalz, Mainz

FRANKREICH / FRANCE

P. BERTEAUD *

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Paris

D. BOULNOIS

Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Moulins-lès-Metz

C. GAUMAND

Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine, Metz

E. LOUVET-HEBERT

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Paris

B. VERLON

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, Strasbourg

A. BAYLE **

Service de la Navigation de Strasbourg, Strasbourg

LUXEMBURG / LUXEMBOURG

P. HANSEN *

Directeur de l'Administration de l'Environnement, Luxembourg-Ville

A. KRIER

Administration des Eaux et Forêts, Luxembourg-Ville

NIEDERLANDE / PAYS-BAS

ir. R.H. DEKKER *

Ministerie van Verkeer en Waterstaat, Den Haag

F. de GEUS-MAKS

Ministerie van Buitenlandse Zaken, Den Haag

M.P.H. DE ROOS

Ministerie van Volkshuisvesting, Ruimtelijke Ordening en Milieubeheer, Den Haag

S.SCHIKHOF **

Ministerie van Verkeer en Waterstaat, Den Haag

SCHWEIZ / SUISSE

P. MICHEL *

Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft, Bern

M. BEUBLER

Amt für Umwelt und Energie des Kantons Basel-Stadt, Basel

O. BÜHLER

Notar, Direktion für Völkerrecht, Eidg. Departement für Auswärtige Angelegenheiten, Bern

Dipl.-Ing. B. JOST **

Chef der Abteilung Gewässerschutz, Amt für Gewässerschutz und Wasserbau des Kantons Zürich, Zürich

M. SCHMID **

Abteilung Umweltschutz, Baudepartement des Kantons Aargau, Aarau

EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT / COMMUNAUTE EUROPEENNE

H. BLOECH *

Direction Générale de l'Environnement, de la Protection Civile et de la Sécurité Nucléaire, Bruxelles

* Leiter der Delegation/chef de délégation

** Stellvertretender Delegierter/délégué suppléant

2.4 Sekretariat/Secrétariat

Harm OTERDOOM
Geschäftsführer/chef du secrétariat

harm.oterdoom@iksr.de

Dr. Marc BRAUN
Dominique FALLOUX
Eva MAAS
Dr. Anne SCHULTE-WÜLWER-LEIDIG
Anita THOME
Isabelle TRAUE
Karin WEHNER
Ulla WINKLBAUER

marc.braun@iksr.de
dominique.falloux@iksr.de
eva.maas@iksr.de
anne.schultewl@iksr.de
anita.thome@iksr.de
isabelle.traue@iksr.de
karin.wehner@iksr.de
ulla.winklbauer@iksr.de

E-mail: sekretariat@iksr.de
Telefon/téléphone: 0049-(0)261-12495
Telefax/fax: 0049-(0)261-36572
Internet: www.iksr.org

2.5 Sitzungen der Kommission und ihrer Organe 2001/ Réunions de la Commission et de ses Groupes de travail 2001

Gruppen/Groupes	Sitzungstermine/ Dates des réunions	Ort/ Lieu
Rhein-Ministerkonferenz/Conférence ministérielle sur le Rhin	29.01.01	Strasbourg
Vollversammlung/ Assemblée plénière	03./04.07.01	Luxembourg
Koordinationsgruppe (K)/ Groupe de coordination (K)	10.–11. 01.01 26./27.04.01 08./09.10.01	Koblenz Koblenz Koblenz
Steuerungsgruppe – CP / Comité de pilotage - CP WRRL-VG/DCE - VG	04.07.01 11.01.01 25./26.04.01 31.05./01.06.01 26./27.09.01 21./22.11.01	Luxembourg Koblenz Koblenz Koblenz Koblenz Bonn
WRRL-GIS-Experten DCE – Experts SIG	01.06.01 20.08.01 28.08.01 26.11.01	Koblenz Koblenz Koblenz Koblenz
WRRL-Grundwasser-Experten DCE – Experts ‚Eaux souterraines‘	13.09.01 11.12.01	Koblenz Koblenz
Arbeitsgruppe Gewässerqualität (A)/ Groupe de travail ‚Qualité des eaux‘ (A)	Sitzung/réunion A/C 20.02.01 Sitzung/réunion A/C 19.09.01	Koblenz Koblenz
Expertenkreis Monitoring (Am)/ Cercle d'experts ‚Monitoring‘ (Am)	29.06.01 23.11.01	Koblenz Koblenz
Expertenkreis „Sedimentbelastungsschwerpunkte“ (As)/Cercle d'experts ‚Centres de contamination des sédiments‘ (As)	02.03.01 22.06.01 05.10.01	Koblenz Koblenz Koblenz
Expertenkreis „Warn- und Alarmplan (Ap)/ Cercle d'experts ‚Plan d'avertissement et d'alerte‘ (Ap)	15.02.01	Koblenz
Expertenkreis „Gewässerstrukturgüte“ Cercle d'experts ‚Milieu physique‘	21.05.01	Koblenz
Arbeitsgruppe Ökologie (B)/ Groupe de travail ‚Ecologie‘ (B)	06.03.01 16./17.08.01 14./15.11.01	Koblenz Lahr Koblenz
Ad-hoc-B	01.02.01	Koblenz

Gruppen/Groupes	Sitzungstermine/ Dates des réunions	Ort/ Lieu	
Expertenkreis „Wanderfische“ (Bw)/ Cercle d'experts ‚Poissons migrateurs‘ (Bw) Expertenkreis „Makroinvertebraten“ (Bm)/ Cercle d'experts ‚Macroinvertébrés‘ (Bm) Expertenkreis „Gütebewertung Rhein“ (B/A)/ Cercle d'experts ‚Evaluation de la qualité du Rhin‘ (B/A) Expertenkreis „Ökomorphologie“ Cercle d'experts ‚Ecomorphologie‘ „Machbarkeitsstudie Oberrhein“ ‚Etude de faisabilité Rhin supérieur‘	02.05.01	Koblenz	
	17.10.01	Koblenz	
	13./14.02.01	Koblenz	
	05.09.01	Koblenz	
	24.04.01	Koblenz	
	10.10.01	Koblenz	
	14.03.01	Koblenz	
	27.02.01	Koblenz	
	08.06.01	Koblenz	
	21.05.01	Koblenz	
Arbeitsgruppe Emissionen (C)/ Groupe de travail ‚Emissions‘ (C) IKSMS-Sitzung Emissionen Réunion CIPMS ‚Emissions‘ Expertenkreis „Diffuse Einträge (Cd)/ Cercle d'experts ‚Apports diffus‘ (Cd) Expertenkreis „Antifouling und Kühlwasserkreisläufe“/Cercle d'experts ‚Antifouling et circuits de refroidissement‘ (CB)	21.08.01	Koblenz	
	04.12.01	Koblenz	
	19.12.01	Koblenz	
	19.02.01	Koblenz	
	18.09.01	Koblenz	
	22.10.01	Koblenz	
	17.01.01	Koblenz	
	22.05.01	Koblenz	
	25.09.01	Koblenz	
	Projektgruppe Hochwasser (H)/ Groupe de projet ‚Inondations‘ (H) Expertenkreis „Risikokarten und Wirksamkeitsstudie“ (Hr)/ Cercle d'experts ‚Cartes des risques et étude d'efficacité‘ (Hr)	09.03.01	Koblenz
07.09.01		Koblenz	
03.04.01		Koblenz	
11.05.01		Koblenz	
27.06.01		Koblenz	
21.09.01		Koblenz	
28.11.01		Koblenz	
Diverse Veranstaltungen / diverses manifestations: Workshop „Phytoplankton in Flüssen“ Atelier „Phytoplancton dans les fleuves“ Workshop „Rheinalarmmodellanwender“ Atelier ‚Usagers du modèle d'alerte Rhin‘		28./29.03.01	Bonn
		12.06.01	Koblenz

Gruppen/Groupes	Sitzungstermine/ Dates des réunions	Ort/ Lieu
Kommun. Hochwasser-Workshop Atelier 'Réseau intercommunal inondations'	29./30.08.01	Speyer
2. WAP-Workshop/2 ^{ème} atelier PAA	11./12.09.01	Bonn
NGO-Anhörung zum Biotopverbund Consultation des ONG sur le réseau de biotopes	15.11.01	Koblenz
Workshop-WRRL Atelier DCE	26./27.11.01	Bonn
Wanderfischtagung Karlsruhe Conférence sur les poissons migrateurs – Karlsruhe	18./19.10.01	Karlsruhe

2.6 Sitzungen der Kommission und ihrer Organe 2002/ Réunions de la Commission et de ses Groupes de travail 2002

Gruppen/Groupes	Sitzungstermine/ Dates des réunions	Ort/ Lieu
Vollversammlung/ Assemblée plénière	02./03.07.02	Luxembourg
Koordinationsgruppe (K)/ Groupe de coordination (K)	13.03.02 04.06.02 04./05.11.02	Koblenz Koblenz Koblenz
Koordinierungskomitee/Comité de coordination (CC)	23./24.01.02 03.07.02	Metz Luxembourg
WRRL-VG/DCE-VG	25./26.02.02 28./29.05.02 18./19.09.02 11./12.12.02	Bonn Bonn Bonn Bonn
Redaktionsgruppensitzung zu CC 04-02/ Réunion du Groupe de rédaction sur CC 04-02	20.06.02 19.11.02	Koblenz Koblenz
WRRL-GIS-Experten (englisch)/ DCE – Experts SIG (anglais)	19.03.02 03.05.02 05.11.02	Koblenz (BfG) Koblenz Metz
WRRL-Typologie-Experten / DCE – Experts Typologie	25.07.02 20.11.02	Koblenz Koblenz
WRRL-Grundwasser-Experten / DCE – Experts ‚Eaux souterraines‘	24.04.02	Koblenz
Strategiegruppe IKSR – WRRL / Groupe stratégique CIPR – DCE	24.04.02 05.06.02	Koblenz Koblenz
Arbeitsgruppe Gewässerqualität (A)/ Groupe de travail ‚Qualité des eaux‘ (A)	Sitzung/réunion A/C 12.03.02	Koblenz
AG Gewässerqualität/Emissionen (S) / GT ‚Qualité des eaux / Emissions (S)	11.10.02	Koblenz
Expertenkreis Monitoring (Am)/ Cercle d’experts ‚Monitoring‘ (Am)	20.02.02 17.12.02	Koblenz Koblenz
Expertenkreis „Sedimentbelastungsschwerpunkte“ (As)/Cercle d’experts ‚Centres de contamination des sédiments‘ (As)	19.02.02 19.06.02 29.10.01	Koblenz Koblenz Koblenz
Expertenkreis „Warn- und Alarmplan (Ap)/ Cercle d’experts ‚Plan d’avertissement et	29.01.02	Koblenz

Gruppen/Groupes	Sitzungstermine/ Dates des réunions	Ort/ Lieu
d'alerte' (Ap) Expertenkreis « Kontamination der Rheinfische » (Af)/cercle d'experts 'Contamination des poissons du Rhin (Af)	22.02.02	Koblenz
Arbeitsgruppe Ökologie (B)/ Groupe de travail 'Ecologie' (B)	28.02.02 29./30.04.02 07.11.02	Koblenz Koblenz Koblenz
Expertenkreis „Wanderfische“ (Bw)/ Cercle d'experts 'Poissons migrateurs' (Bw)	06./07.02.02 12.09.02	Koblenz Koblenz
Biotopexperten / Experts en biotopes	10.01.02 19.03.02 21.06.02 17.09.02 06.12.02	Koblenz Koblenz Koblenz Koblenz Koblenz
Expertenkreis „Ökomorphologie“ / Cercle d'experts 'Ecomorphologie'	07.06.02 15.10.02	Koblenz Koblenz
Ökomorphologie – bilaterale D-F-Abstimmung Ecomorphologie – ajustement bilatéral F-D	22.08.02	Koblenz
„Machbarkeitsstudie Oberrhein“ / 'Etude de faisabilité Rhin supérieur'	31.01.02 06.05.02 10.09.02 14.11.02	Strasbourg Strasbourg Strasbourg Strasbourg
Plankton-Experten / Experts 'Plancton'	09.04.02	Koblenz
Arbeitsgruppe Emissionen (C)/ Groupe de travail 'Emissions' (C)	16.05.02	Koblenz
Expertenkreis „Diffuse Einträge (Cd)/ Cercle d'experts 'Apports diffus' (Cd) Redaktionsgruppe Bestandsaufnahme 2000 (punktuelle + diffuse Einträge) / Groupe de rédaction inventaire 2000 (rejets ponctuels + apports diffus)	05.09.02 13.02.02	Koblenz Koblenz
Experten Cr / Experts Cr		
NGO-Anhörung / Consultation des ONG Projektgruppe Hochwasser (H) / Groupe de projet 'Inondations' (H)	14.02.02 05.02.02 26.06.02 16.10.02	Koblenz Koblenz Koblenz Koblenz
Expertenkreis „Risikokarten und Wirksamkeitsstudie“ (Hr)/ Cercle d'experts 'Cartes des risques et étude d'efficacité' (Hr)	15.02.02 21.03.02 02.05.02	Koblenz Koblenz Koblenz

Gruppen/Groupes	Sitzungstermine/ Dates des réunions	Ort/ Lieu
Diverse Veranstaltungen / diverses manifestations: Workshop "Hochwasser" / Atelier 'Inondations' Workshop "Ökonomie" WRRL / Atelier 'Economie' DCE	20.03.02 22./23.10.02	Basel/Bâle Metz

2.7 Liste der Beobachter (Stand 67. Plenarsitzung) / Liste des observateurs (67^{ème} Assemblée plénière)

Staaten/Etats	
Belgien/Wallonien Belgique/Région Wallonne	Bruno de Kerckhove Ministère de la Région Wallonne DG des Ressources Naturelles et de l'Environnement Avenue Prince de Liège 15 B-5100 Namur (Jambes) Tel. 0032-(0)81-32 59 62 Fax 0032-(0)81-32 59 50
Liechtenstein	Theo Kindle Liechtenstein. Amt für Umweltschutz Städle 38 FL – 9490 Vaduz Tel.: 00423-236 61 11 Fax: 00423-236 61 99 E-Mail: mailto:Theodor.Kindle@aus.liv.li
Österreich/Autriche	Prof. Dr. Wolfgang Stalzer Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft Stubenring 11 A – 1010 Wien Tel.: 0043-1-711 00 28 55 Fax: 0043-1-711 00 29 00 E-Mail: mailto:wolfgang.stalzer@bmlf.gv.at

Zwischenstaatliche Organisationen / Organisations intergouvernementales	
Internationale Kommission zum Schutz der Elbe (IKSE) / Commission Internationale pour la Protection de l'Elbe (IKSE)	Dr. -Ing. Peter Lischke Geschäftsführer / chef du secrétariat Fürstenwallstraße 20 D-39104 Magdeburg Tel. 0049-(0)391-541 48 45 Fax 0049-(0)391-541 09 95 E-mail: ikse-mkol@t-online.de
Internationale Kommissionen zum Schutz der Mosel und der Saar (IKSMS) / Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)	Daniel Assfeld Sekretär / secrétaire Güterstraße 29a D-54295 Trier Tel. 0049-(0)651-73147 Fax 0049-(0)651-76606 E-mail: ksms-cipms@t-online.de
Oslo-Paris-Kommission (OSPAR) / Commissions d'Oslo et de Paris	Mr. A. Simcock Sekretär /secrétaire Oslo and Paris Commissions New Court 48 Carey Street London WC2A 2JE

	<p>England Tel. 0044-(0)20 7430 5200 Fax 0044-(0)20 7430 5225 E-mail: ospar@compuserve.com</p>
<p>Internationale Kommission zum Schutz der Maas (IKSM) / Commission Internationale pour la Protection de la Meuse (CIPM)</p>	<p>Mario Cerutti Sekretär / secrétaire Palais des Congrès Esplanade de l'Europe 2 B-4020 Liège Belgique Tel. 0032-(0)4-340 11 40 Fax 0032-(0)4-349 00 83 E-mail: cerutti@cipm-icbm.be</p>
<p>Zentralkommission für die Rheinschifffahrt (ZKR) / Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR)</p>	<p>Jean-Marie Woehrling 2, place de la République F-67082 Strasbourg Cedex Tel. 0033-(0)3-88 52 20 10 Fax 0033-(0)3-88 32 10 72 E-mail: jm.woehrling@ccr-zkr.org</p>
<p>Internationale Gewässerschutzkommission für den Bodensee (IGB) / Commission Internationale pour la Protection des eaux du Lac de Constance (IGB)</p>	<p>Dipl. Ing. Peter Fuhrmann Präsident / président c/o Ministerium für Umwelt und Verkehr Baden-Württemberg Präsident der IGKB Postfach 10 34 39 D – 70029 Stuttgart Tel.: 0049-711-126-2400 Fax: 0049-711-126-1509 E-mail: peter.fuhrmann@uvm.bwl.de</p>

Nichtstaatliche Organisationen / Organisations non gouvernementales

<p>Schweizerisch-deutsche Arbeitsgemeinschaft Renaturierung des Hochrheins</p>	<p>Postfach 8218 CH-3001 Bern Tel. 0041-(0)31-381 32 52 Fax 0041-(0)31-382 02 89</p>
<p>Internationale Arbeitsgemeinschaft der Wasserwerke im Rheineinzugsgebiet (IAWR)</p>	<p>Postbus 402 NL- 3430 AK Nieuwegein Tel. 0031-(0)30-600 90 30 Fax 0031-(0)30-600 90 39 E-mail: iawr@riwa.org</p>
<p>European Union of National Associations of Water Suppliers and Waste Water Services (EUREAU)</p>	<p>Rue Colonel Bourg 127 B-1140 Bruxelles Tel. 0032-(0)2-706 40 80 Fax 0032-(0)2-706 40 81 E-mail: eureau@skynet.be</p>
<p>Conseil Européen de l'Industrie Chimique (CEFIC)</p>	<p>Avenue E. van Nieuwenhuijse 4 B-1160 Bruxelles Tel. 0032-(0)2-676 72 11 Fax 0032-(0)2-676 73 00</p>

Hochwassernotgemeinschaft Rhein Gemeinde- und Städtebund	Deutschhausplatz 1 D-55116 Mainz Tel. 0049-(0)6131-23 98 0 Fax 0049-(0)6131-23 98 39
Umweltstiftung WWF Deutschland Auen-Institut	Josefstraße 1 D-76437 Rastatt Tel. 0049-(0)7222-38 07-0 Fax 0049-(0)7222-38 07-99 E-mail: auen@wwf.de
Greenpeace International	Paul Hohnen Keizersgracht 176 NL-1016 DW Amsterdam
NABU - Naturschutzstation	Klaus Markgraf-Maué Bahnhofstraße 15 D-47559 Kranenburg Tel. 0049-(0)2826-92094 Fax 0049-(0)2826-92098 Klaus.Markgraf@NABU-Naturschutzstation.de
Rhein-Kolleg	Prof. Helmut Striffler Steubenstraße 20 D-68163 Mannheim Tel. 0049-(0)621-81 60 73 Fax 0049-(0)621-81 73 86
Alsace Nature	Jean Wencker 18, rue du 22 novembre F-67000 Strasbourg Tel. 0033-(0)3-88 66 63 50 E-mail: jwencker@wanadoo.fr
Stichting Reinwater	Frau Reina Kuiper Stichting Reinwater Vossiusstraat 20-2 NL – 1071 AD Amsterdam Tel. 0031-20-671 93 22 Fax: 0031-20-675 38 06 E-mail: mailto:r.kuiper@reinwater.nl
BUND	Dipl.-Geograph Walter Pfeifer BUND Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland Am Erlenborn 2 D – 65824 Schwalbach

2.8 Comptes annuels 2001 de la CIPR

Comptes annuels 2001 de la CIPR

Recettes		EURO	Dépenses	EURO	EURO	EURO
				Prévues 2001	Compte consolidé 2001	Différence
Excédent au 01.01.2001		106.640,92	Traitements	508.033,41	517.729,90	9.696,49
Paiements des Parties contractantes			Dépenses matér.			
	NL	171.568,59	Loyer	48.061,44	46.660,71	- 1.400,73
	L	10.493,75	Bureau	34.256,56	30.136,97	- 4.119,59
	F	171.568,59	Frais de postage	25.564,59	25.193,94	- 370,65
	D	171.568,59	Bibliothèque	1.022,58	21,47	- 1.001,11
	CH	84.033,29	Interprètes F	17.895,22	4.553,63	- 13.341,59
	UE	91.036,03	Interprètes NL	10.225,84	1.720,51	- 8.505,33
		700.268,84	Déplacements	13.804,88	10.601,95	- 3.202,93
Autres recettes			Relations publiques	33.233,97	42.363,92	9.129,95
			Dépenses affectées		52.055,26	52.055,26
			Divers	7.669,38	5.354,40	- 2.314,98
	Intérêts	9.486,79	Formation continue	4.090,34	5.473,04	1.382,70
	Publications	420,51	Ordinateurs	4.090,34	3.301,78	- 788,56
			Compte d'ordre		1.273,36	1.273,36
Somme totale disponible en 2001		710.176,14	Dépenses totales	707.948,55	746.440,84	38.492,29
Excédent au 31.12.01		€ 70.376,23	Dépenses supplémentaires			38.492,29

2.9 Comptes annuels 2002 de la CIPR

Comptes annuels 2002 de la CIPR

Recettes		EURO	Dépenses	EURO	EURO	EURO
				Prévues 2002	Compte consolidé 2002	Différence
Excédent au 01.01.2002		70.376,23	Traitements	516.233,00	529.748,33	13.515,33
Paievements des Parties contractantes			Dépenses matér.			
	NL	176.530,00	Loyer	51.130,00	46.788,36	- 4.341,64
	L	10.808,00	Bureau	34.257,00	37.722,16	3.465,16
	F	176.427,74	Frais de postage	25.565,00	22.951,52	- 2.613,48
	D	159.288,00	Bibliothèque	1.534,00	332,59	- 1.201,41
	CH	87.240,67	Interprètes F	17.895,22	4.324,09	- 13.571,13
	UE	93.668,00	Interprètes NL	10.226,00	6.294,28	- 3.931,72
		703.962,41	Déplacements	14.827,00	13.061,27	- 1.765,73
Autres recettes			Relations publiques	35.790,00	16.804,88	- 18.985,12
Sortie des comptes d'ordre		1.273,36	Dépenses affectées			
Intérêts		8.097,27	Divers	7.669,00	7.576,13	- 92,87
Publications		11.453,07	Formation continue	5.113,00	4.014,12	- 1.098,88
			Ordinateurs	4.090,00	17.355,48	13.265,48
Somme totale disponible en 2002		724.786,11	Compte d'ordre			-
			Dépenses totales	724.329,22	706.973,21	- 17.356,01
Situation au 31.12.02		€ 88.189,13	Dépenses supplémentaires			- 17.356,01

**2.10 Liste der Veröffentlichungen der Kommission ab 1990/
Liste des publications de la Commission à partir de 1990**

Tätigkeitsbericht (ISSN: 1607-3657)/Rapport d'activité (ISSN: 1607-3649)

Jahrgang/ année	Seitenzahl/ nombre de pages	DIN-Format/ format DIN	Bemerkungen/remarques
1990	75	A5	DM 10,-/€ 5,-
1991	207	A5	DM 10,-/€ 5,-
1992	176	A5	DM 10,-/€ 5,-
1993	120	A5	DM 10,-/€ 5,-
1994	222	A5	vergriffen/épuisé
1995/96	102	A5	vergriffen/épuisé
1997/98	72	A5	DM 10,- /€ 5,-

**Zahlentafeln der physikalisch-chemischen Untersuchungen des Rheinwassers
und des Schwebstoffs/Tableaux numériques des analyses physico-chimiques
des eaux du Rhin et des matières en suspension (ISSN: 1019-8318)**

Jahrgang/ année	Seitenzahl/ nombre de pages	DIN-Format/ format DIN	Bemerkungen/remarques
1990	158	A4	DM 10,-/€ 5,-
1991	187	A4	DM 10,-/€ 5,-
1992	169	A4	DM 20,-/€ 10,-
1993	204	A4	DM 20,-/€ 10,-
1994	214	A4	DM 20,-/€ 10,-
1995			vergriffen/épuisé
1996	186	A4	DM 20,-/€ 10,-
1997	231	A4	DM 20,-/€ 10,-
1998	233	A4	DM 20,-/€ 10,-

**Sonstige Veröffentlichungen ab 1990/
Publications à partir de 1990**

17. Arbeitsplan für die Durchführung der weiteren Phasen des APR/Plan de travail pour la mise en oeuvre des phases ultérieures du PAR; - 1990 - 42 Seiten/pages - DIN A4;
18. Anwendbarkeit von Biotestverfahren für die Emissions- und Immissionsüberwachung des Rheins/Applicabilité de méthodes de biotests permettant la surveillance des émissions et des immissions dans le Rhin; - 1990 - 14 Seiten/pages - DIN A4;
19. Die Stickstoffbilanz des Rheins - erste Abschätzung/Le bilan d'azote du Rhin - Première évaluation; - 1990 - 10 Seiten/pages - DIN A4;
20. Inventar der Anlagen mit wassergefährdenden Stoffen im Rheineinzugsgebiet/Inventaire des installations implantées dans le bassin du Rhin qui manipulent des substances dangereuses pour les eaux; - 1990 - 22 Seiten/pages - DIN A4;
21. Konzept zur Ausfüllung des Punktes A.2 des APR (1. Zielvorgaben)/Plan en vue de la réalisation du point A.2 du PAR (1er objectif); - 1991 - 10 Seiten/pages - DIN A4;
22. Bericht der Arbeitsgruppe B über die 7 Stoffe aus der 3. INK/Rapport du Groupe de travail B relatif aux 7 substances de la 3ème CIN; - 1991 - 13 Seiten/pages - DIN A4;
23. Internationaler Stand der Technik im Industriebereich - Herstellung von Zellstoff - /Etat international de la technique dans le secteur industriel "fabrication de la cellulose"; - 1991 - 15 Seiten/pages - DIN A4;
24. Ökologisches Gesamtkonzept für den Rhein/Concept écologique global pour le Rhin (Sonderpublikation/plaquette colorée); - 1991 - 23 Seiten/ pages - DIN A4;
25. Biologischer Zustand des Rheins 1990/Etat biologique du Rhin 1990; - 1991 - 5 Seiten/pages - DIN A4;
26. Übergreifender Plan für die Rückkehr der Langdistanz-Wanderfische/Plan transfrontalier pour le retour des poissons grands migrateurs; - 1991 - 8 Seiten/pages - DIN A4;
27. Katalog möglicher Maßnahmen zur Verminderung des Stoffeintrags in die Gewässer aus diffusen Quellen/Catalogue des mesures envisageables pour la réduction des apports de substances nocives d'origine diffuse dans les eaux; - 1991 - 20 Seiten/pages - DIN A4;
28. Mindestanforderungen an Abwasserleitungen: Zusätzliche Sanierungsmaßnahmen auf kommunaler Ebene/Exigences minimales pour les rejets d'eaux usées: mesures supplémentaires d'assainissement au niveau des communes; - 1991 - 13 Seiten/pages - DIN A4;

29. Darstellung der Abwasserabgabensysteme in den Staaten der IKSR/Présentation des systèmes de redevances sur les eaux usées dans les Etats de la CIPR; - 1991 - 20 Seiten/pages - DIN A4;
30. Störfallvorsorge und Anlagensicherheit im Rheineinzugsgebiet/Prévention des accidents et sécurité des installations dans le bassin du Rhin; - 1991 - 40 Seiten/pages - DIN A4;
31. Integrierte Bestandsaufnahme der aktuellen Qualität der Teilbereiche Wasser, Schwebstoff/Sediment und Organismen im Rhein/Inventaire comparatif de la qualité des domaines partiels eau, matière en suspension/sédiment et organismes dans le Rhin; - 1991 - 103 Seiten/pages - DIN A4;
32. Internationaler Stand der Technik im Industrieteilbereich "Oberflächenbehandlung", Empfehlungen/Etat international de la technique dans la branche industrielle "traitement de surface", recommandation; - 1992 - 6 Seiten/pages - DIN A4;
33. Internationaler Stand der Technik im Industriebereich "Organische Chemie", 1. Grundprinzipien/Etat international de la technique dans la branche industrielle "chimie organique", 1. principes fondamentaux; - 1992 - 4 Seiten/ pages - DIN A4;
34. Bestandsaufnahme und Vorausschau der Einleitungen der neuen prioritären Stoffe im Rahmen des Aktionsprogramms "Rhein"/Inventaire et prévision des rejets des nouvelles substances prioritaires dans le cadre du PAR; - 1992 - 7 Seiten/pages - DIN A4;
35. Schätzung der diffusen Einträge von Pflanzenschutzmitteln in Gewässer des Rheineinzugsgebietes und Vorausschau der möglichen Reduzierung/Evaluation des apports diffus de produits phytosanitaires dans les eaux du Rhin et prévisions des réductions possibles; - 1992 - 13 Seiten/pages - DIN A4;
36. IKSR-Mindestüberwachungsprogramm/Programme de surveillance minimum de la CIPR; - 1992 - 12 Seiten/pages - DIN A4;
37. Zusammenstellung der nationalen Praktiken der Einleitungsüberwachung in den Rheinanliegerstaaten/Exposé des pratiques nationales de surveillance des rejets dans les Etats riverains du Rhin; - 1992 - 19 Seiten/pages - DIN A4;
38. Störfallvorsorge und Anlagensicherheit: Überfüllsicherungen - Empfehlungen und nationale Regelungen/Prévention des accidents et sécurité des installations: dispositifs de sécurité contre les débordements - Recommandations et réglementations nationales; - 1992 - 11 Seiten/pages - DIN A4;
39. Diffuse Nährstoffeinträge in Gewässer - Gesamtbilanz für das Rheineinzugsgebiet unterhalb der schweizerischen Seen/Appports diffus de nutriments dans les eaux - Bilan global pour le bassin du Rhin en aval des lacs suisses; - 1992 - 41 Seiten/pages - DIN A4;
40. Empfehlungen zur Reduzierung von Gesamtstickstoff/Recommandations sur la réduction de l'azote total; - 1992 - 6 Seiten/pages - DIN A4;

41. Bericht der Ad-hoc-Arbeitsgruppe "Pflanzenschutzmittelexperten" inkl. Empfehlung für das Zulassungsverfahren von Pflanzenschutzmitteln/ Rapport du groupe de travail ad hoc 'Experts en produits phytosanitaires', y compris recommandation portant sur les procédures d'homologation des produits phytosanitaires; - 1992 - 6 Seiten/pages - DIN A4.
42. Atmosphärische Deposition als diffuse Quelle der Gewässerbelastung im Rheineinzugsgebiet - Reduktion der Emissionen von Stoffen der prioritären Liste in die Atmosphäre/Dépôts atmosphériques en tant que source diffuse de pollution des eaux dans le bassin du Rhin - Réduction des émissions dans l'atmosphère de substances de la liste prioritaire; - 1993 - 35 Seiten/pages DIN A4.
43. Internationaler Stand der Technik im Industriebereich "Herstellung von Papier und Pappe"/Etat international de la technique dans la branche industrielle "Fabrication de papier et de carton"; - 1993 - 4 Seiten/pages DIN A4.
44. Empfehlungen für den Rheinauenschutz/Recommandations sur la protection des zones alluviales; - 1993 - 9 Seiten/pages DIN A4.
45. Empfehlungen für den Schutz von Lachs und Meerforelle/Recommandations visant à la protection du saumon et de la truite de mer; - 1993 - 4 Seiten/pages DIN A4.
46. Störfallvorsorge und Anlagensicherheit: Brandschutzkonzept - Empfehlungen und nationale Regelungen/Prévention des accidents et sécurité des installations: Plan de protection contre les incendies - recommandations et réglementations nationales; - 1993 - 12 Seiten/pages DIN A4.
47. Störfallvorsorge und Anlagensicherheit: Umschlag wassergefährdender Stoffe - Empfehlungen und nationale Regelungen/Prévention des accidents et sécurité des installations: Transbordement/transvasement de substances dangereuses pour les eaux - recommandations et réglementations nationales; - 1993 - 19 Seiten/pages DIN A4.
48. Stand der Sicherheitsmaßnahmen bei Anlagen mit wassergefährdenden Stoffen im Rheineinzugsgebiet/Etat des mesures de sécurité dans les installations manipulant des substances dangereuses pour les eaux dans le bassin du Rhin; - 1993 - 14 Seiten/pages DIN A4.
49. Statusbericht Rhein/Rapport sur l'état du Rhin
Chemisch-physikalische und biologische Untersuchungen bis 1991 Vergleich Istzustand 1990 - Zielvorgaben/Analyses physico-chimiques et biologiques jusqu'en 1991; Comparaison état réel 1990 - objectifs de référence; Erscheinungsdatum/Date de publication 1993, 122 Seiten/pages, DM 20,-.
- Grundlagenberichte für den Statusbericht Rhein:/Rapports sur lesquels se base le Rapport sur l'état du Rhin:
- 49a. Auswertung des internationalen Schwebstoffmeßprogramms 1990/Evaluation du programme international de mesures sur les matières en suspension 1990
- 49b. Sedimentqualität im Längsprofil des Rheins 1990/Qualité des sédiments sur le profil longitudinal du Rhin 1990
- 49c. Kontamination von Rheinfischen 1990/Contamination des poissons du Rhin 1990
50. Programm zur Rückkehr von Langdistanz-Wanderfischen in den Rhein (Lachs 2000) - 1994 - 37 Seiten/Programme visant au retour des grands migrateurs dans le Rhin (Saumon 2000); - 1994 - 37 pages

51. Aspekte der Zusammenlagerung - Empfehlungen und nationale Regelungen - 1994 - 14 Seiten/Aspects relatifs au stockage conjoint - Recommandations et réglementations nationales; - 1994 - 14 pages
52. Abdichtungssysteme - Empfehlungen und nationale Regelungen - 1994 - 17 Seiten/Systèmes d'étanchéification - Recommandations et réglementations nationales; - 1994 - 17 pages
53. Sicherheit von Rohrleitungen - Empfehlungen und nationale Regelungen - 1994 - 12 Seiten/Sécurité des tuyauteries - Recommandations et réglementations nationales; - 1994 - 12 pages
54. Abwasserteilströme - Empfehlungen und nationale Regelungen - 1994 - 13 Seiten/Flux partiels d'eaux usées - Recommandations et réglementations nationales; - 1994 - 13 pages
55. Bestandsaufnahme der punktuellen Einleitungen prioritärer Stoffe 1992 - 1994 - 64 Seiten/Inventaire des rejets ponctuels de substances prioritaires 1992; Date de publication 1994 - 64 pages
56. Bericht über Reglementierungen in Trinkwasserentnahmegebieten - 1994 - 19 Seiten/Rapport sur les réglementations sur les zones de captage dans les Etats riverains du Rhin; - 1994 - 19 pages
57. Zusammenstellung des Wissens über Nährstoff- und Pflanzenschutzmitteleinträge über Dränrohre - 1994 - 5 Seiten/Relevé des connaissances sur les apports de nutriments et de produits phytosanitaires par le biais de tuyaux de drainage - 1994 - 5 pages
58. Defekte Kanalisationen - Sachstandsbericht - 1994 - 19 Seiten/Canalisations défectueuses - Rapport de situation - 1994 - 19 pages
59. Frachtabschätzung prioritärer Stoffe für die internationale Meßstation Bimmen/Lobith 1985, 1990 und 1992 - 1994 - 9 Seiten/Evaluation des flux de substances prioritaires pour la station internationale de mesures Bimmen/Lobith 1985, 1990 et 1992; - 1994 - 9 pages
60. Grundlagen für die Einführung einer Abwasserabgabe bzw. Anpassung bestehender Abgabesysteme in den Mitgliedstaaten der IKSR - 1994 - 25 Seiten/Cadre de base pour l'introduction d'un système de redevance sur les eaux usées et/ou l'adaptation des systèmes de redevance en vigueur dans les Etats membres de la CIPR; - 1994 - 25 pages
61. Lachs 2000 Sonderpublikation - 1994 - 29 Seiten/Saumon 2000; Publication spéciale; - 1994 - 29 pages
62. Vergleich der Gewässergüte des Rheins mit den Zielvorgaben - Zwischenbilanz - 1994 - 39 Seiten/Comparaison entre la qualité des eaux du Rhin et les objectifs de référence - Bilan intermédiaire - 1994 - 39 pages
63. Der Rhein auf dem Weg zu vielseitigem Leben - 1994 - 55 Seiten/Le Rhin sur la voie d'une renaissance écologique - 1994 - 55 pages

64. Arbeitsplan 1995-2000 - 1995 - 14 Seiten/Plan de travail 1995-2000 - 1995 - 14 pages
65. Bilanz und Beendigung der Arbeiten zum "Stand der Technik" im Rahmen des Aktionsprogramms Rhein - 1995 - 6 Seiten/Bilan et achèvement des travaux sur l'"état de la technique" dans le cadre du Programme d'Action Rhin - 1995 - 6 pages
66. Prüfung, ob die bioziden Wirkstoffe Isoproturon, 2,4-D, 2,4-MCPA, Chlortoluron, Diuron, Mecoprop-p und Terbutylazin für den Rhein relevant sind - 1995 - 51 Seiten/Examen de la pertinence éventuelle pour le Rhin des matières actives biocides isoproturon, 2,4-D, 2-4-MCPA, chlortoluron, diuron, mécoprop-p et terbutylazine - 1995 - 51 pages
67. Vergleich des Istzustandes des Rheins 1990 bis 1993 mit den Zielvorgaben - 1995 - 32 Seiten/Comparaison entre l'état réel du Rhin de 1990 à 1993 et les objectifs de référence - 1995 - 32 pages
68. Baggergutbewertung - 1995 - 17 Seiten/Evaluation des matériaux de dragage - 1995 - 17 pages
69. Grundlagen und Strategie zum Aktionsplan Hochwasser - 1995 - Farbbroschüre, 40 Seiten/Constat et stratégie pour le Plan d'action contre les inondations - 1995 - brochure couleur, 40 pages
70. Lachs 2000 - Stand der Projekte Anfang 1996 - 1996 - Broschüre, 48 Seiten/Saumon 2000 - état d'avancement des projets début 1996 - 1996 - brochure, 48 pages
71. Vergleich des Istzustandes des Rheins 1990 bis 1994 mit den Zielvorgaben - 1996 - 32 Seiten/Comparaison entre l'état réel du Rhin de 1990 à 1994 et les objectifs de référence - 1996 - 32 pages
72. Qualitative Auswirkungen von Hochwasser - 1996 - 21 Seiten/Impact qualitatif des crues - 1996 - 21 pages
73. Nationale Anforderungen an die Aufbringung und Ablagerung von Baggergut - 1996 - 14 Seiten/Prescriptions nationales sur l'épandage et le stockage des matériaux de dragage - 1996 - 14 pages
74. Das Makrozoobenthos des Rheins 1990-1995 im Rahmen des Programms "Lachs 2000" - 1996 - 40 Seiten/Le macrozoobenthos du Rhin 1990-1995 dans le cadre du programme "Saumon 2000" - 1996 - 40 pages
75. Hochwasserschutz am Rhein – Bestandsaufnahme – 1997 – 62 Seiten/Protection contre les inondations sur le Rhin – Inventaire – 1997 – 62 pages
76. Bestandsaufnahme der Meldesysteme und Vorschläge zur Verbesserung der Hochwasservorhersage im Rheineinzugsgebiet – 1997 – 29 Seiten/Annonce et prévision des crues dans le bassin du Rhin – Etat actuel et propositions d'amélioration – 1997 – 29 pages
77. Vergleichende Darstellung der Genehmigungsverfahren für störfallrelevante Anlagen und Schlußfolgerungen – 1996 – 11 Seiten/Comparaison des procédures d'autorisation pour les installations à risques et conclusions - 1996 - 11 pages

78. Definition wassergefährdender Stoffe im Sinne der IKSR-Empfehlungen zur Störfallvorsorge und Anlagensicherheit – 1996 – 11 Seiten/Définition des substances dangereuses pour les eaux au sens des recommandations de la CIPR sur la prévention des accidents et la sécurité des installations - 1996 - 11 pages
79. Vergleich des Istzustandes des Rheins 1990 bis 1995 mit den Zielvorgaben – 1997 32 Seiten/Comparaison entre l'état réel du Rhin de 1990 à 1995 et les objectifs de référence - 1997 - 32 pages
80. Abschlußbericht zum Meßprogramm 1995 für leichtlösliche organische Mikroverunreinigungen - 1997 – 10 Seiten/Rapport final sur le programme de mesure 1995 des micropolluants organiques solubles – 1997 - 10 pages
81. Schadstoffgehalte in Rheinfischen 1995 - Zusammenfassung - 1997 – 4 Seiten/Teneurs en polluants dans les poissons du Rhin 1995 - résumé – 1997 - 4 pages
82. Schadstoffgehalte in Schwebstoffen der Hochwasserwelle des Rheins vom April 1994 – Zusammenfassung – 1997 – 6 Seiten/Teneurs en polluants dans les matières en suspension de l'onde de crue du Rhin d'avril 1994 - résumé - 1997 - 6 pages
83. Plankton im Rhein 1995 - Farbbroschüre - 1997 – 32 Seiten/Plancton dans le Rhin 1995 - brochure couleur -1997 - 32 pages
84. Bestandsaufnahme der Rheinfischfauna 1995 im Rahmen des Programms "Lachs 2000" - Farbbroschüre - 1997 - 28 Seiten/Inventaire de la faune piscicole du Rhin 1995 dans le cadre du programme « Saumon 2000 » - brochure couleur - 1997 - 28 pages
85. Störfallvorsorge und Anlagensicherheit - Anlagenüberwachung - 1997 - 14 Seiten/Prévention des accidents et sécurité des installations - surveillance des installations - 1997 - 14 pages
86. Störfallvorsorge und Anlagensicherheit – Betriebliche Alarm- und Gefahrenabwehrplanung – 1997 – 17 Seiten/Prévention des accidents et sécurité des installations - plan d'opération interne - 1997 - 17 pages
87. Frachtabschätzung prioritärer Stoffe – 1997 – 16 Seiten/Evaluation des flux de substances prioritaires - 1997 - 16 pages
88. Statusbericht Rhein 1995 – Sedimentqualität im Längsprofil des Rheins – Zusammenfassung – 1997 – 4 Seiten/Rapport sur l'état du Rhin 1995 - qualité des sédiments sur le profil longitudinal du Rhin - résumé - 1997 - 4 pages
89. Empfehlung zu den Kriterien für die Umlagerung von Baggergut in den Rhein und seine Nebengewässer – 1997 – 7 Seiten/Recommandation relative aux critères sur le déplacement de matériaux de dragage dans le Rhin et ses affluents - 1997 - 7 pages
90. Statusbericht Rhein 1995 – Auswertung des Internationalen Schwebstoffmeßprogramms – 1997 – 31 Seiten/Rapport sur l'état du Rhin 1995 - évaluation du programme international de mesure des matières en suspension - 1997 - 31 pages

91. Communiqué der 12. Rhein-Ministerkonferenz, 22. Januar 1998, Rotterdam – 1998 – 7 Seiten/Communiqué de la 12ème Conférence ministérielle sur le Rhin, 22 janvier 1998, Rotterdam - 1998 - 7 pages
92. Aktionsplan Hochwasser – 1998 – 30 Seiten/Plan d'action contre les inondations - 1998 - 30 pages
93. Rhein-Atlas: Ökologie und Hochwasserschutz, DIN A3, Schutzgebühr 60 DM/Atlas du Rhin : écologie et protection contre les inondations - DIN A3 - taxe de protection : 60 DM
94. Bestandsaufnahme der ökologisch wertvollen Gebiete am Rhein und erste Schritte auf dem Weg zum Biotopverbund – Broschüre , Schutzgebühr 10,-- DM, – 1998 – 71 Seiten/Inventaire des zones d'intérêt écologique sur le Rhin et première étape pour une mise en réseau de biotopes - brochure - taxe de protection : 10 DM^{*)} - 1998 - 71 pages
95. Übereinkommen zum Schutz des Rheins – 1998 – 14 Seiten/Convention sur la protection du Rhin - 1998 - 14 pages
96. Statusbericht Rhein 1997 – Entwicklung des Zustandes des Rheins zwischen 1987 und 1995 – 1998 – 7 Seiten/Rapport sur l'état du Rhin 1997 - évolution de l'état du Rhin entre 1987 et 1995 - 1998 - 7 pages
97. Leitlinien für ein Programm zur nachhaltigen Entwicklung des Rheins – 1998 – 6 Seiten/Lignes directrices d'un programme pour le développement durable du Rhin - 1998 - 6 pages
98. Rhein – Strom mit Beziehungen – Farbbroschüre – 1998 – 30 Seiten/Le Rhin - un fleuve renoue contact - brochure couleur - 1998 - 30 pages
99. Lachs 2000 – Wanderfische als Erfolgsindikatoren für die ökologische Wiederherstellung der Habitats und der Durchgängigkeit des Rheingebietes – 1998 – 13 Seiten/Saumon 2000 – Les poissons migrateurs en tant qu'indicateurs du rétablissement de la continuité et de la fonctionnalité de l'hydrosystème rhénan 1998 – 12 pages
100. Kommissionsbeschluss zum fischereilichen Schutz von Lachs und anderen Wanderfischen – 1998 – 3 Seiten/Décision de la Commission visant à protéger le saumon et d'autres poissons migrateurs par des mesures de réglementation piscicole 1998 – 3 pages
101. Wirkungsabschätzung von Wasserrückhalt im Einzugsgebiet des Rheins – 1998 – 31 Seiten / Estimation de l'impact de la rétention des eaux dans le bassin du Rhin – 1998 – 31 pages
102. 2. Internationales Rhein-Symposium „Lachs 2000“ – 10.-12.3.99, Rastatt – 311 Seiten/2ème Colloque Internationale sur le Rhin „Saumon 2000“ – 311 pages
103. LACHS 2000 – Ist der Rhein wieder ein Fluss für Lachse? – 1999 – 64 Seiten/SAUMON 2000 – Le Rhin est-il devenu un fleuve salmonicole? – 1999 – 64 pages

104. Vergleich der Schwebstoffqualität 1990-1997 mit den niederländischen Qualitätsanforderungen für die Verklappung von Baggergut in die Nordsee – 1999 – 11 Seiten/Comparaison entre la qualité des matières en suspension de 1990 à 1997 et les exigences de qualité néerlandaises pour le déversement de matériaux de dragage en mer du Nord – 1999 – 11 pages
105. Sedimentqualität im Längsprofil des Rheins – 1999 – 7 Seiten/Qualité des sédiments sur le profil longitudinal du Rhin – 1999 – 7 pages
106. Vergleich des Istzustandes des Rheins 1990-1996 mit den Zielvorgaben – 1999 – 40 Seiten/Comparaison entre l'état réel du Rhin de 1990 à 1996 et les objectifs de référence – 1999 – 40 pages
107. Liste der für den Rhein relevanten Stoffe – 1999 – 3 Seiten/Liste des substances significatives pour le Rhin – 1999 – 3 pages
108. Kommissionsbeschluss zum Problembereich: „Nachteilige Effekte von Stauhaltungen und Wasserkraftwerken für die ökologische Funktion und Durchgängigkeit von Fließgewässern“ – 1999 – 5 Seiten/Décision de la Commission sur les „Impacts négatifs des retenues et des usines hydroélectriques sur la continuité et le fonctionnement écologique des cours d'eau“ – 1999 – 5 pages
109. Ökonomische Instrumente für Pestizide und Düngemittel – 1999 – 27 Seiten/Instruments économiques pour les pesticides et les engrais – 1999 – 27 pages
110. Bestandsaufnahme der Einträge prioritärer Stoffe in den Rhein 1996 – 1999 – 60 Seiten/Inventaire des apports de substances prioritaires dans le Rhin 1996 – 1999 – 60 pages
111. Beschluss der Vertragsparteien zum Chloridübereinkommen vom 3. Dezember 1976 und zum Zusatzprotokoll vom 25. September 1991 – 1999 – 4 Seiten/Décision des Parties contractantes à la Convention ‚Chlorures‘ du 3 décembre 1976 et à son protocole additionnel du 25 septembre 1991 – 1999 – 4 pages
112. Wirkungsabschätzung von Wasserrückhalt im Einzugsgebiet des Rheins – 1999 – 39 Seiten/Estimation de l'impact de la rétention des eaux dans le bassin du Rhin – Résultats – 1999 – 4 pages
113. Kriterien für die Bestimmung und Darstellung der Überschwemmungsgefährdung und Schadenrisiken – 2000 – 33 Seiten/Critères pour la détermination et la représentation de cartes mettant en évidence les aléas d'inondation et les risques de dommages – 2000 – 40 pages
114. Bericht über die Umsetzung des Standes der Technik in vier Industriebereichen – 2000 – 5 Seiten/rapport sur la mise en oeuvre de l'état de la technique dans quatre branches industrielles – 2000 – 5 pages
115. Bestandsaufnahme der Phosphor- und Stickstoffeinträge 1996 – 2001 – 36 Seiten/Inventaire 1996 des apports de phosphore et d'azote – 2001 – 36 pages

116. Rhein 2020 – Programm zur nachhaltigen Entwicklung des Rheins - 2001 – 19 Seiten/Rhein 2020 – Programme pour le développement durable du Rhin – 2001 – 19 pages
117. Zustand des Rheins – gestern – heute – morgen – 2001 – 13 Seiten/Etat du Rhin – hier – aujourd'hui – demain – 2001 – 13 pages
118. Umsetzung des Aktionsplans Hochwasser bis 2000 – 2001 – 31 Seiten/Mise en oeuvre du Plan d'action contre les inondations jusqu'en 2000 – 2001 – 31 pages
119. Empfehlungen der Internationalen Kommission zum Schutz des Rheins (IKSR) zur Störfallvorsorge und Anlagensicherheit/Recommandations de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) sur la prévention des accidents et la sécurité des installations
120. Internationaler Warn- und Alarmplan Rhein/Plan international d'avertissement et d'alerte Rhin
121. Vergleich des Istzustandes des Rheins 1990 bis 1998 mit den Zielvorgaben/Comparaison entre l'état réel du Rhin de 1990 à 1998 et les objectifs de référence
122. Vergleich des Istzustandes des Rheins 1990 bis 1999 mit den Zielvorgaben/Comparaison entre l'état réel du Rhin de 1990 à 1999 et les objectifs de référence
123. Vergleich des Istzustandes des Rheins 1990 bis 2000 mit den Zielvorgaben/Comparaison entre l'état réel du Rhin de 1990 à 2000 et les objectifs de référence
124. Kontamination von Rheinfischen 2000/ Contamination des poissons du Rhin 2000
125. Hochwasservorsorge – Maßnahmen und ihre Wirksamkeit/Prévention du risque de dommages liés aux inondations
126. Rhein-Atlas 2001/Atlas du Rhin 2001
127. Rheinfischfauna 2000 – Was lebt zwischen dem Rheinfluss bei Schaffhausen und der Nordsee/Faune piscicole du Rhin 2000 – Eventail des espèces entre les chutes de Schaffhouse et la mer du Nord
128. Das Makrozoobenthos des Rheins 2000/Le macrozoobenthos du Rhin 2000
129. Plankton im Rhein 2000/Plancton dans le Rhin 2000
130. IKSR-Bestandsaufnahmen 2000 – Zusammenfassende Bewertung der biologischen Untersuchungen/Inventaires 2000 de la CIPR – Evaluation synthétique des études biologiques
131. Abschlussbericht zur Vorgehensweise für die Ermittlung der hochwassergefährdeten Flächen und der möglichen Vermögensschäden (nur in D verfügbar) (seulement disponible en allemand)
132. Synthesebericht – Antifoulings und Kühlwassersysteme/
Rapport de synthèse – Antifoulings et circuits d'eaux de refroidissement

133. Bericht über die Umsetzung des Standes der Technik in vier Industriebereichen/
Rapport sur la mise en œuvre de l'état de la technique dans quatre
branches industrielles
134. Bestandsaufnahme der Emissionen prioritärer Stoffe 2000/
Inventaire 2000 des émissions de substances prioritaires

Herausgeber/éditeur: Sekretariat der IKSR/
Secrétariat de la CIPR
Postfach 20 02 53, D - 56002 Koblenz
Telefon/téléphone (49)-261-12495
Telefax/téléfax (49)-261-36572
E-mail: sekretariat@iksr.de
Internet: <http://www.iksr.org>

2.11 Accidents et pannes déclarés en 2001

Nombre de déclarations d'information et d'avertissement : 12 (10 informations, 2 avertissements)

Nombre de déclarations de pollution par l'huile : 5

Déclaré par: R4

2 janvier 2001: huile (information)

Une nappe d'eau usées de 8 km de long contenant de l'huile minérale a été identifiée entre les PK 468 – 476 du Rhin (du milieu du fleuve à la rive droite). Un bateau et un hélicoptère de la police ont constaté l'étendue de la pollution. Les autorités locales de gestion de eaux de Gross-Gerau ont été informées.

Déclaré par: R4

5 janvier 2001: soude caustique (information)

A la suite d'une panne survenue dans l'entreprise BASF AG, env. 10 t de soude caustique pure (n° CAS: 1310-73-2, classe 1 de danger pour les eaux) se sont écoulées dans le Rhin après avoir transité par un canal d'eaux de refroidissement à hauteur du PK 429,9 (Ludwigshafen, rive gauche du Rhin). La fuite a pu être colmatée après une heure env. vers 7h30.

Déclaré par: R4

1er février 2001: huile (information)

Un produit contenant de l'huile minérale a été constaté entre les PK 450 et 465 du Rhin (sur toute la largeur du fleuve et sur env. 1 km de long). Un bateau et un hélicoptère de la police se sont rendus sur place. L'administration centrale de Darmstadt a été informée. Le responsable n'a pu être identifié.

Déclaré par: R5

24 février 2001: toluène (avertissement)

La station de mesure de Bimmen (PK 864,9, rive gauche) a relevé vers 12h00 des valeurs surélevées de toluène. Cette pollution intermittente a probablement été provoquée par des travaux de nettoyage sur un bateau. La police des eaux de Duisbourg a lancé une enquête. L'alerte a pris fin à 21h30.

Concentrations de toluène à Bimmen		
heure	concentration	unité
12h00	13,2	µg/l
16h00	7	µg/l
19h00	1	µg/l

Déclaré par: R4

28 février 2001: huile (information)

Une nappe d'huile, d'origine probablement minérale, qui s'étendait sur toute la largeur du fleuve, a été observée entre les PK 434 et 462 du Rhin.

Déclaré par: R4

9 mars 2001: COT (information)

Une baisse de capacité épuratoire d'env. 50 % par rapport au régime normal s'est produite dans la station d'épuration de la BASF AG de Ludwigshafen (PK 433,2 du Rhin, rive gauche) lors du passage à la phase de nitrification. Il a été mesuré en sortie de station des valeurs de COT quatre fois plus élevées qu'à l'habitude. Les biotests en continu de la station de contrôle de la qualité des eaux de Worms n'ont pas fait apparaître d'irrégularité.

Le processus de passage à la phase de nitrification a été interrompu et les boues actives ont été relancées. Les mesures internes de la station d'épuration ont été accompagnées

de mesures externes comme l'arrêt d'unités de production en vue de réduire le flux d'eaux usées et des réductions supplémentaires de flux en provenance d'entreprises sélectionnées.

Déclaré par: R5
08 avril 2001: triméthylolpropane (information)

A la suite d'un accident survenu dans l'entreprise BAYER-Uerdingen (PK 767 du Rhin, rive gauche), env. 70 kg de triméthylolpropane se sont écoulés dans le Rhin à partir de 03h00 pendant 30 minutes après avoir transité par le système d'eaux de refroidissement.

Déclaré par: R1
06 juin 2001: 1-octanosulfonylchlorure (information)

Un rejet intermittent d'une tonne de 1-octanosulfonylchlorure s'est directement écoulé pendant 30 minutes dans le Rhin à partir d'une usine de production d'acide de Schweizerhalle (PK 158,5, rive gauche) après avoir transité par la conduite d'eaux claires. Le 1-octanosulfonylchlorure figure dans la classe 1 de danger pour les eaux.

Déclaré par: R5
25 juin 2001: méthyl-tert-butyléther (information)

7 µg/l de MTBE ont été mesurés à ?? heures et 1,0 µg/l à 08h00 dans la station de mesure de Bimmen.

Déclaré par: R5
03 août 2001: huile (information)

La nappe d'huile découverte près de Düsseldorf (PK 732 à 755 du Rhin), qui couvrait toute la largeur du fleuve, était du gasoil ou de l'huile de fond de cale probablement issu d'une opération illégale d'élimination d'huile.

La police des eaux a procédé à un survol par hélicoptère et à un contrôle par bateau du tronçon concerné. La nappe d'huile, longue d'env. 23 km, s'étant rapidement volatilisée sous l'effet des températures élevées, il n'a été pris aucune mesure supplémentaire. Le responsable n'a pu être identifié.

Déclaré par: R5
22 août 2001: huile (information)

Une fuite survenue sur un bateau à moteur dans le port de Neuss a provoqué un rejet d'huile qui s'est transformé en une nappe d'env. 30 km de long (milieu du fleuve) entre les PK 433 et 467 du Rhin. On a réussi à stopper le rejet et la nappe de gasoil s'est rapidement dissoute sous l'effet des températures élevées de l'air et de l'eau.

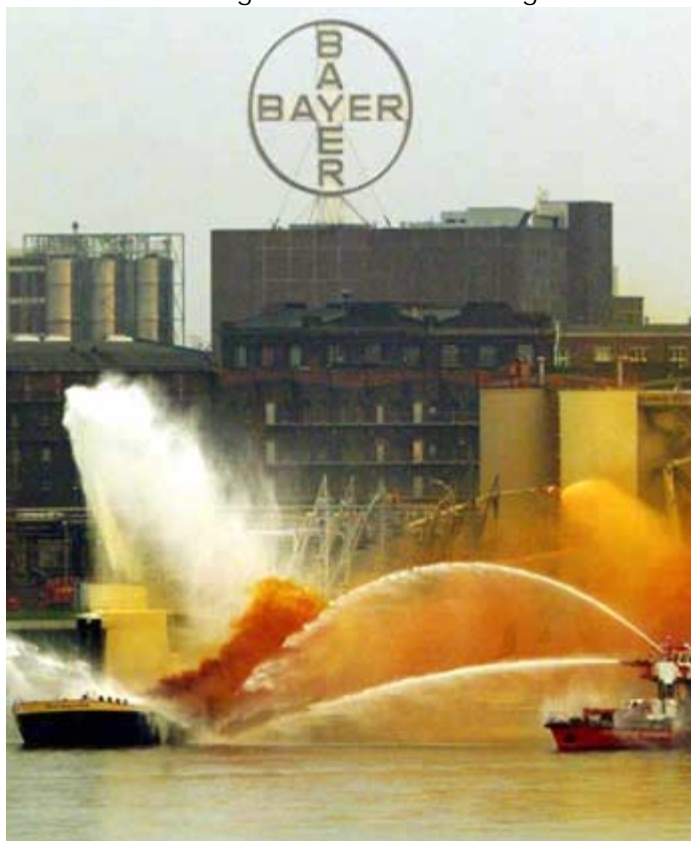
Déclaré par: R5
21 novembre 2001: acide nitrique (avertissement)

Un cargo néerlandais (Stolt Rotterdam) chargé de 1.800 tonnes d'acide nitrique (concentration de 20 à 70%) a pris feu à Krefeld-Uerdingen (PK 766 du Rhin; rive gauche) lors du déchargement de sa cargaison et a coulé. D'après les indications des pompiers, l'accident chimique a été provoqué par un tuyau non étanche. La fuite a été constatée lors du déchargement de l'acide. Sous l'effet de l'acide, un incendie s'est déclaré dans les cabines du bateau. L'acide (classe 1 de danger pour les eaux), dégageant une forte fumée au contact de l'air humide, est très corrosif et accentue le risque d'incendie. Au contact avec la peau, les yeux et les muqueuses, il provoque des blessures guérissant difficilement.

A hauteur de Krefeld, la navigation sur le Rhin a été interrompue pendant plusieurs heures. Les pompes installées en aval du sinistre pour la production d'eau à partir du Rhin ont été stoppées. Le cargo menaçait de couler. Différentes unités de l'usine Bayer ont été évacuées. Un nuage toxique s'est étendu au-dessus de Duisbourg, ville proche du sinistre. Le LUA de Rhénanie-du-Nord-Westphalie n'a cependant pas relevé de concentrations critiques. Par mesure de précaution, les riverains ont malgré tout été

invités à maintenir fermées portes et fenêtres, l'inhalation des vapeurs pouvant occasionner des catarrhes bronchiques, des pneumonies et des brûlures pulmonaires.

Les sapeurs-pompiers et les services d'intervention de l'entreprise ont entrepris de circonscrire le nuage de coloration orange à l'aide d'eaux d'extinction. 100 pompiers et



plusieurs bateaux d'extinction ont permis d'éteindre l'incendie et de stopper la fuite de gaz dans l'après-midi du 12 novembre. Les services d'intervention sont montés à bord du bateau sinistré et ont préparé le transvasement de l'acide, qui avait déjà attaqué le pont du bâtiment.

Le risque d'explosion et la formation d'un nouveau nuage toxique augmentant dans la nuit du 25 au 26 novembre, du fait que le bateau, déjà à moitié submergé, commençait à bouger sous l'effet du courant et que le Rhin continuait à monter, les services de sauvetage ont estimé qu'il fallait agir rapidement pour protéger les riverains. Il a donc été procédé au soutirage d'env. 1.500 tonnes d'acide nitrique et à leur rejet de manière « contrôlée » dans le Rhin entre le 26.11. et le 01.12.2001. La forte baisse du pH de l'eau (env.

3,6) a contraint à interrompre le rejet le 26 novembre à 16h00.

Comme il restait encore du carburant (diesel) dans la coque du bâtiment, l'avertissement n'a été que partiellement levé le 1^{er} décembre entre les PK 766 et ??? du Rhin. L'épave du « Stolt Rotterdam » a été renflouée le 19 décembre 2001, suite à quoi l'avertissement a pu être levé. Après renflouage, l'épave a été inspectée par le ministère public dans le port de Duisbourg .

La station internationale de mesure de Bimmen/Lobith a relevé les concentrations suivantes de substances résiduelles de produits ignifuges de la classe 1 de danger pour les eaux (substance peu dangereuse pour les eaux) :

Evolution des concentrations de produits ignifuges à Bimmen/Lobith				
station	période de prélèvement		concentrations de la substance en µg/l	
	date	horaire	2-butoxyéthanol	2,2-butoxyéthoxyéthanol
Bimmen	21.11.01 - 22.11.01	18h00 – 06h00	0	0,23
Lobith		20h00 – 08h00	2,12	0,84
Bimmen	22.11.01	06h00 – 18h00	11,11	10,72
Lobith		08h00 – 20h00	8,65	4,22
Bimmen	22.11.01 – 23.11.01	16h00 – 08h00	1,00	2,24
Lobith		20h00 – 08h00	0,56	0,00

2.12 Accidents et pannes déclarés en 2002

Nombre de déclarations d'information et d'avertissement : 11 (9 informations, 2 avertissements)
Nombre de déclarations de pollution par l'huile : 2

Déclaré par: R5

7 janvier 2002: essence (information)

A la suite d'une collision (19h45) entre un bateau-citerne et un convoi poussé, dont le capitaine était alcoolisé, env. 12 tonnes d'essence se sont écoulées dans le Rhin à hauteur de Dormagen (PK 712,5 du Rhin). Les sapeurs pompiers et la police des eaux de la Bayer AG qui se sont rendus sur place n'ont identifié aucun danger pour les eaux. Il n'a pas été jugé nécessaire de prendre d'autres mesures.

Déclaré par: R4

19 avril 2002: liquide d'origine minérale (avertissement)

Une nappe d'huile, probablement d'origine minérale, a été observée à 11h30 à proximité de Worms (PK 444 du Rhin, rive gauche) sur une longueur de 2 km et une largeur de 150 m. La levée partielle de l'alerte (PK 444-543 du Rhin) a eu lieu le 20 avril 2002 à 17h30.

Déclaré par: R5

23 avril 2002: méthyl-tert-butyléther - MTBE (information)

Les concentrations suivantes de méthyl-tert-butyléther (MTBE) ont été mesurées dans la station de mesure de Kleve-Bimmen (PK 865,5 du Rhin, rive gauche) :

12h00 = 5,2 µg/l
13h00 = 10,3 µg/l
15h00 = 21,3 µg/l

Le rejet d'env. 0,1 t de MTBE est probablement imputable à des pertes lors du nettoyage d'un bateau dans le chenal de navigation du Rhin à Kleve.

Déclaré par: R5

3 mai 2002: diesel (avertissement)

A la suite d'un accident de bateau (3h53) à proximité de Düsseldorf (PK 749 du Rhin, milieu du fleuve), du diesel (CAS 68334-30-5) s'est écoulé dans le Rhin pendant 1 heure et demie (100 litres par minute). La nappe s'est étendue sur plus de 10 km. Le bateau a été mis en sûreté, remorqué jusqu'au port de Neuss pour transvasement de la cargaison par pompage et entouré d'un barrage anti-pollution. L'alerte partielle a été levée à 15h08.

Déclaré par: R5

13 mai 2002: méthyl-tert-butyléther – MTBE (information)

Une concentration de 0,035 mg/l de MTBE a été mesurée à hauteur de Düsseldorf-Flehe (PK 732 du Rhin, rive droite).

Déclaré par: R5

25 juin 2002: huile minérale (information)

Une fine couche de produit d'origine minérale s'étendant sur le milieu du fleuve a été observé entre les PK 682 et 695 du Rhin à hauteur de Leverkusen.

Déclaré par: R4

12 juillet 2002 : Naphte (information)

A la suite d'une perte de cargaison (10h40 et avant) pendant un transport fluvial (départ de Rotterdam le 09.07.02), env. 15 t de naphte (n° UN 1268) se sont écoulées dans le Rhin à hauteur de Bingen (PK 527,9 du Rhin) et en aval de ce point. Les pertes de cargaison ont pu être stoppées.

Déclaré par: R4**18 juillet 2002 : Eaux usées issues de la production (information)**

De fortes précipitations (40 litres par m²) ont entraîné le 17.07.2002 vers 20h00 un reflux dans le canal biologique du parc industriel de Frankfurt-Hoechst (PK 23,44 du Main). Des eaux usées issues de la production, non épurées, (1.300 m³) ont rejoint le Main après avoir transité par les canalisations d'eau de refroidissement et d'eaux pluviales. Les mesures prises par l'entreprise ont permis d'arrêter les rejets.

Déclaré par: R3**1^{er} octobre 2002: Eau de nettoyage radioactive (information)**

Lors de travaux effectués le 27.09.2002 dans la centrale nucléaire de Philippsburg (PK 389,7 du Rhin, rive droite), env. 1 m³ d'eau de nettoyage, dont la radioactivité s'élevait à env. 3 méga-Becquerel selon l'estimation faite a posteriori par l'exploitant dans le cadre de l'enquête, a rejoint le système d'eaux pluviales de la centrale nucléaire.

Les eaux à radioactivité faible, voire même nulle, ont rejoint sans autorisation le Vieux-Rhin et, de là, le Rhin.

L'exploitant a provisoirement classé l'incident dans la catégorie E (déclaration urgente) du règlement sur les déclarations et les préposés à la sécurité dans les installations nucléaires.

En regard des mesures et des observations, aucun indice ne permet de penser que l'incident a affecté le personnel, la population et l'environnement.

4 octobre 2002

Les mesures effectués sur des échantillons conservés (portant sur l'ensemble de la période considérée) de la station de mesure de Mannheim (PK 424,7 du Rhin, rive droite) afin de déterminer le niveau de radioactivité n'ont pas fait apparaître de contamination mesurable des eaux du Rhin imputable à l'incident survenu dans la centrale nucléaire de Philippsburg. Dans les échantillons analysés, toutes les valeurs mesurées étaient inférieures à la limite de dosage.

Déclaré par: R5**7 octobre 2002: mélange d'acide chromique et d'eau (information)**

A la suite d'une panne survenue (18h30) dans une entreprise près de Wuppertal, 500 t (durée de l'impact env. 10 minutes) d'un mélange d'acide chromique et d'eau (CAS 7738-94-5) se sont écoulées dans le Herichhauser Bach et la Wupper. Ces rejets ont entraîné une mortalité piscicole. En regard des faibles concentrations mesurées dans la Wupper, on a renoncé à prendre d'autres mesures.

Déclaré par: R5**13 décembre 2002: benzène (information)**

La station de mesure de Bad Honnef (PK 640 du Rhin, rive droite) a constaté la présence de benzène dans le Rhin.



Internationale
Kommission zum
Schutz des Rheins

Commission
Internationale
pour la Protection
du Rhin

Internationale
Commissie ter
Bescherming
van de Rijn

Conférence ministérielle sur le Rhin

Communiqué

29 janvier 2001 à Strasbourg

Les membres de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) se sont réunis au niveau des Ministres à Strasbourg le 29 janvier 2001 sous la présidence de Madame Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en France.

Ont participé à la conférence :

Pour l'Allemagne, Monsieur le Dr.-Ing. E.h. Dietrich RUCHAY, Directeur Général, représentant de Monsieur Jürgen Trittin, Ministre fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité Nucléaire

Pour la France, Madame Dominique VOYNET, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Pour le Luxembourg, Monsieur Paul HANSEN, Directeur de l'Administration de l'Environnement, représentant de Monsieur Michel Wolter, Ministre de l'Intérieur

Pour les Pays-Bas, Madame drs. Monique de VRIES, Secrétaire d'Etat des Transports, des Travaux publics et de la Gestion des Eaux

Pour la Suisse, Monsieur Philippe ROCH, Secrétaire d'Etat, Directeur de l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage

Pour la Commission Européenne, Monsieur Prudencio Parera MANZANEDO, représentant de Madame Margot Wallström, Commissaire chargée de l'environnement

Pour la Commission Internationale pour la Protection du Rhin, Monsieur Adriaan JACOBVITS DE SZEGED, Président de la Commission

Observateurs

Pour la Région Wallonne, Madame Anne TRENTELS, Ministère de Wallonie

Représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales

Les ministres compétents pour la protection du Rhin des Etats Parties à la CIPR (Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse) ainsi que la Commission européenne se sont réunis à Strasbourg le 29 janvier 2001 afin de tirer les principales conclusions des actions engagées pour la protection du Rhin depuis 50 ans et de tracer les nouvelles perspectives de leur coopération.

Les ministres et la Commission européenne soulignent l'amélioration sensible de la qualité des eaux et les progrès faits dans la restauration écologique du milieu rhénan. Ils saluent globalement la réussite des différentes actions menées pour la protection du Rhin, tel le programme d'action Rhin ou encore le programme Saumon qui se sont achevés en 2000.

On note en général une bonne maîtrise de la pollution ponctuelle (d'origine industrielle et urbaine). Selon le rapport de situation présenté à la Conférence ministérielle, la majeure partie des substances ne posent plus de problème dans le Rhin en regard de leurs objectifs de référence. Les efforts visant à réduire les apports diffus ont été moins fructueux. Il en découle que la part diffuse des nutriments et des métaux lourds a augmenté par rapport à l'ensemble de leurs apports.

On observe aujourd'hui une amélioration sensible de la diversité des espèces dans le Rhin. En construisant des passes à poissons et en mettant en oeuvre des mesures visant à améliorer la qualité des habitats, p.ex. grâce à la renaturation des zones alluviales et des affluents du Rhin, on a créé les conditions du retour dans le Rhin de la plupart des 45 espèces piscicoles et 38 espèces d'oiseaux aquatiques typiques du milieu rhénan à la fin du 19ème siècle.

Les ministres et la Commission européenne constatent avec satisfaction que la plus grande passe à poissons européenne a été mise en service à Iffezheim au cours de l'été 2000 et qu'elle fonctionne parfaitement. Ils se prononcent pour que la construction de la passe à poissons à Gamsheim, déjà garantie par une convention, soit réalisée le plus tôt possible.

Les objectifs de la première phase de mise en oeuvre du plan d'action contre les inondations à l'horizon 2000 ont été atteints pour l'essentiel, comme le montre le rapport présenté à l'occasion de la Conférence ministérielle.

Une attention particulière doit cependant être accordée à la réduction souhaitée des risques de dommages dans les zones inondables et celles exposées au risque d'inondation. Bien que des outils juridiques et de planification existent à présent dans tous les Etats membres de la CIPR pour garantir et préserver les zones inondables, il n'a pas encore été possible par exemple de mettre fin à l'urbanisation de ces zones. Il est indispensable de renforcer la sensibilisation des populations à ces problèmes.

La phase allant jusqu'en 2005 englobe également des objectifs ambitieux et il est de plus en plus vraisemblable que les changements climatiques feront augmenter le risque d'inondation. Les ministres et la Commission européenne soulignent à nouveau la nécessité de mettre en oeuvre le plan d'action contre les inondations dans les délais prévus. Ils invitent tous les responsables à prendre prioritairement les mesures nécessaires, même en période de restrictions financières. Le plan d'action contre les inondations de la CIPR qui prévoit à l'horizon 2020 des mesures pour une enveloppe financière d'environ 12 milliards d'euros, contribue également à la restauration écologique du Rhin et de ses affluents.

Les ministres et la Commission européenne adoptent le programme pour le développement durable du Rhin qui relève ces défis à travers la fixation d'une politique ambitieuse pour la protection du Rhin d'ici 2020. Ce programme se structure suivant les lignes directrices que les ministres ont décidées lors de la conférence du 22 janvier 1998 à Rotterdam.

Un projet de plan de travail jusqu'en 2005 a d'ores et déjà été élaboré au sein de la CIPR. La Conférence ministérielle demande à la CIPR d'adopter ce plan, à l'échéance de la prochaine Assemblée plénière, après une concertation, au sein de chaque Etat-partie, avec les collectivités locales et d'autres acteurs concernés.

Ce plan sera un élément pour l'élaboration du plan de gestion coordonné sur le district hydrographique.

Parmi les défis restant à relever dans le bassin du Rhin et figurant dans le programme « Rhin 2020 », certains correspondent aux dispositions de la DCE, d'autres dépassent ce cadre dans le domaine de l'écologie et de la prévention des crues : on relèvera une réduction supplémentaire des apports de substances, notamment de source diffuse, la protection des eaux souterraines en relation avec le Rhin, la préservation de l'équilibre entre le prélèvement et le renouvellement des eaux souterraines, la mise en place d'un réseau de biotopes le long du Rhin depuis le lac de Constance jusqu'à la mer du Nord, le rétablissement de la continuité écologique et l'augmentation du débit réservé dans les tronçons court-circuités, le lien à établir entre prévention des crues et restauration de l'écosystème et enfin une plus grande implication du public grâce à de nouvelles formes de communication et de participation.

Ce programme donne à la politique pour la protection du Rhin, jusqu'à présent très axée sur l'amélioration de la qualité des eaux, une toute autre dimension puisque le programme pour le développement durable met l'accent sur une approche globale pour la protection du Rhin. Les objectifs du programme intègrent de façon équilibrée les dimensions écologique, économique et sociale. Sa mise en oeuvre contribue également à mettre fin à la pollution par les substances prioritaires dangereuses, objectif défini dans la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR).

Les ministres et la Commission européenne constatent que l'échange d'informations avec les organisations non gouvernementales est devenu entre-temps un élément important des travaux de la CIPR et ils se félicitent de cette évolution.

Les ministres et la Commission européenne soulignent simultanément que la directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne établissant un cadre pour la politique communautaire de l'eau (directive cadre « Eau »), qui est entrée en vigueur récemment, a réussi à concrétiser le souhait longtemps nourri d'harmoniser et de réorienter la politique de l'eau de la Communauté européenne. Le programme „Rhin 2020“ et la législation suisse se fixent des objectifs similaires. Face à ce constat, les mesures prévues dans le programme „Rhin 2020“ peuvent être à la base des programmes de mesures que les Etats membres de l'UE doivent mettre en place en vertu de la directive cadre sur la politique de l'eau.

Les ministres et la Commission européenne se félicitent de l'accord trouvé entre tous les Etats du bassin du Rhin pour élaborer de façon coordonnée un plan de gestion pour l'ensemble du district hydrographique international Rhin, tel que requis par la directive cadre sur la politique de l'eau ; ils sont d'accord pour que le secrétariat de la CIPR apporte, dans la limite des capacités disponibles, son soutien logistique au comité de pilotage mis en place.

Les ministres et la Commission européenne se félicitent que la procédure de ratification de la nouvelle Convention pour la protection du Rhin du 12 avril 1999 par les Parties contractantes progresse rapidement et souhaitent que cette Convention entre en vigueur dans les meilleurs délais.

Ils soulignent enfin le réel succès de la coopération internationale au sein de la CIPR et ils veilleront à poursuivre leur collaboration pour la protection du Rhin dans le même climat de confiance et d'efficacité que lors des décennies passées.

Conférence ministérielle sur le Rhin

Communiqué

29 janvier 2001 à Strasbourg

Les ministres compétents pour la protection du bassin du Rhin et la Commission européenne se sont réunis à Strasbourg le 29 janvier 2001 sous la présidence de Madame Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en France.

Ont participé à la conférence :

Pour l'Allemagne, Monsieur le Dr.-Ing. E.h. Dietrich RUCHAY, Directeur Général, représentant de Monsieur Jürgen Trittin, Ministre fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité Nucléaire

Pour la France, Madame Dominique VOYNET, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Pour l'Autriche, Monsieur le Dr. Wolfgang STALZER, représentant de Monsieur Wilhelm Molterer, Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement

Pour le Liechtenstein, Monsieur le Dr. Norbert MARXER, Ministre de l'Environnement

Pour le Luxembourg, Monsieur Paul HANSEN, Directeur de l'Administration de l'Environnement, représentant de Monsieur Michel Wolter, Ministre de l'Intérieur

Pour les Pays-Bas, Madame drs. Monique de VRIES, Secrétaire d'Etat des Transports, des Travaux publics et de la Gestion des Eaux

Pour la Région Wallonne, Madame Anne TRENTELS, représentante de Monsieur Michel Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement

Pour la Suisse, Monsieur Philippe ROCH, Secrétaire d'Etat, Directeur de l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage

Pour la Commission Européenne, Monsieur Prudencio Perera MANZANEDO, représentant de Madame Margot Wallström, Commissaire chargée de l'environnement

Observateurs

Représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales

Les ministres compétents pour la protection du bassin du Rhin de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, du Liechtenstein, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suisse, de la région Wallonne (Belgique) et la Commission européenne se félicitent de l'impulsion majeure donnée à la politique de l'eau de l'Union européenne par la directive établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (2000/60/CE). Celle-ci vise en effet à instituer une gestion des cours d'eau coordonnée par bassin, à améliorer la qualité des eaux et à renforcer l'association du public à l'ensemble de la politique pour l'eau.

Ils soulignent l'enjeu que représente la directive-cadre pour la coordination transfrontalière des districts hydrographiques internationaux.

Ils constatent avec satisfaction que la coopération multilatérale, bilatérale et régionale qui existe depuis plusieurs décennies dans le bassin du Rhin depuis la source jusqu'à l'embouchure dans la mer du Nord s'avère très fructueuse. Le bilan des travaux de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin, des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre, de la Commission Internationale pour la Protection des eaux pour le Lac de Constance et de la Commission Intergouvernementale du Rhin Alpin est à cet égard particulièrement éloquent.

Ils prennent acte du fait que la CIPR a élaboré un programme pour le développement durable du Rhin poursuivant des objectifs comparables à ceux de la directive-cadre et que les autres Commissions travaillent sur la base de programmes allant dans le sens de la directive-cadre.

Dans le nouveau contexte de la directive-cadre, ils attachent la plus grande importance à l'élaboration coordonnée d'un plan de gestion international pour le district hydrographique du Rhin. A ce sujet, ils souhaitent mettre à profit les coopérations solides et efficaces qui œuvrent pour la protection du Rhin.

Tout en soulignant que les Etats-membres de l'UE sont eux-mêmes responsables de la mise en œuvre de la directive-cadre, les ministres et la Commission européenne estiment en effet nécessaire d'avoir une démarche coordonnée pour le bassin du Rhin.

Dans un souci d'efficacité au regard des enjeux et du calendrier de mise en œuvre de la directive-cadre, les ministres et la Commission européenne décident donc de poursuivre les activités de coordination engagées et de conserver les structures mises en place sous la forme d'un comité de pilotage.

Le comité de pilotage regroupe les représentants des gouvernements nationaux et d'autres représentants nationaux/régionaux. La présidence du comité de pilotage est assumée à tour de rôle par un des Etats riverains du Rhin membres de l'UE. Les Commissions internationales précitées peuvent être associées en tant qu'observateurs.

Le comité de pilotage a pour mission de coordonner les travaux nécessaires au niveau de l'ensemble du district hydrographique pour garantir la cohérence de la mise en œuvre de la directive et l'établissement d'un plan de gestion international pour le district hydrographique du Rhin.

Les ministres et la Commission européenne saluent la décision de la Suisse, Etat qui n'est pas membre de l'Union européenne, de se faire représenter dans le comité de pilotage et de le soutenir dans les travaux de coordination et d'harmonisation sur la base de sa législation, qui manifeste ainsi sa volonté de coopérer avec l'Union européenne dans le domaine de l'eau.

Les ministres et la Commission européenne chargent le comité de pilotage de déterminer l'enveloppe financière et les autres mesures d'organisation nécessaires pour réaliser ces travaux de coordination. Ils examineront, chaque fois que cela sera nécessaire, les modalités de financement des travaux communs nécessaires à l'élaboration du plan de gestion coordonné. Ils considéreront en particulier le fait que certains États riverains du Rhin n'ont pas l'obligation de mettre en œuvre la directive-cadre. Ils se félicitent de la proposition de la CIPR d'apporter un soutien logistique au comité de pilotage grâce à son secrétariat, dans la limite des capacités disponibles.

Les ministres et la Commission européenne souhaitent ainsi que leur démarche pour le bassin du Rhin constitue un exemple-phare pour la mise en œuvre de la directive-cadre.